

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

1983

23

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

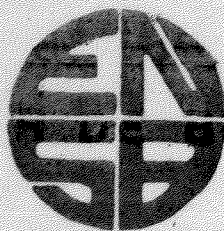
J. N. - LEMPOUA

*

LES FONDEMENTS
CULTURELS ET LA
PROMOTION DE LA LECTURE
EN AFRIQUE NOIRE

ANNEE : 1983

19^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Jean - Norbert LEMPOUA

Les Fondements Culturels
et la promotion de la lecture
en Afrique Noire

Directeurs de mémoire :

Madame WAGNER

Monsieur FONTVIELLE

1983

23

Année : 1983



19ème promotion

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHECAIRES

17 - 21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

LEMPOUA (Jean-Norbert).- Les fondements culturels et la promotion de la lecture en Afrique noire : mémoire/ Jean-Norbert LEMPOUA.- Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des bibliothèques, 1983. - 69 f. ; 29 cm.

Mémoire E N S B : bibliothéconomie africaine : Villeurbanne : 1983.

Bibliothéconomie africaine.- Bibliothèque, Afrique.

La promotion de la lecture en Afrique doit suivre des indicateurs précis : réinsertion des langues nationales dans l'éducation, l'alphabétisation et l'édition , la rationalisation des maigres ressources d'information, l'unicité de l'information et l'intensification des activités pré-livresques. L'édition doit s'inspirer de l'écosphère ambiante et de la tradition orale.

R E M E R C I E M E N T S

=====

Le présent mémoire n'aurait jamais été réalisé sans le soutien moral et les égards particuliers dont j'ai fait l'objet de la part des professeurs de l'E N S B.

Je leur exprime mes sincères remerciements.

J'ai trouvé une disponibilité illimitée et un dévouement exceptionnel de la part de Madame WAGNER. Qu'elle veuille trouver, exprimée ici, de la façon la plus profonde, l'assurance de ma reconnaissance infinie.

J'exprime la même gratitude à l'endroit de Monsieur FONTVIELLE qui, malgré la distance, a multiplié des déplacements afin de me prodiguer de sages conseils, en connaisseur très averti des problèmes africains.

Enfin, je remercie tous ceux qui m'ont assisté à la réalisation matérielle de ce mémoire. J'espère que celui-ci sera un prélude qui me permettra de contribuer modestement dans le futur à une définition plus réaliste de la bibliothéconomie africaine.

TABLE DES MATIERES

=====

INTRODUCTION	p. 1
CHAPITRE I	
LA PROBLEMATIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE EN AFRIQUE NOIRE	p. 4
1.1. La Civilisation de l'oralité	p. 4
1.1.2. L'intrusion de l'écriture non africaine	p. 4
1.1.3. L'Eclipse des écritures africaines	p. 6
1.1.4. L'Aube d'une nouvelle civilisation	p. 8
1.1.5. L'Assimilation culturelle	p. 9
1.1.6. Les désillusions de l'indépendance	p. 10
CHAPITRE II	
L'ETAT ACTUEL DE LA LECTURE	p. 13
2.1.1. Les Centres culturels d'ambassades	p. 14
2.1.2. La Bibliothèque nationale	p. 15
2.1.3. La Bibliothèque universitaire	p. 18
2.1.4. La Bibliothèque publique	p. 22
CHAPITRE III	
LES FONDEMENTS D'UNE BIBLIOTHEQUE AFRICAINE	p. 25
3.1.1. Les langues de communication	p. 27
3.1.2. La résurgence de la culture africaine	p. 38
3.1.3. La Bibliothèque et les analphabètes	p. 40
3.1.4. La Bibliothèque et les enfants	p. 44
3.1.5. La Rationalisation des ressources	p. 47

CHAPITRE IV

LA CONTRIBUTION DES POUVOIRS PUBLICS	p. 56
4.1.1. Le Métier de bibliothécaire en Afrique	p. 56
4.1.2. Le Réseau National des bibliothèques	p. 59
4.1.3. L'Industrie du livre	p. 60
4.1.4. La co-édition sous-régionale	p. 62
CONCLUSION GENERALE	p. 65
BIBLIOGRAPHIE	

ANNEXES

Annexe 1

"Kinyameteka" (Le Nouvelliste)
Hebdomadaire Rwandais en Kinyarwanda.

Annexe 2

Epreuve de Kikongo à l'Université de Brazzaville
(examen spécial d'entrée)

Annexe 3

Epreuve de Lingala à l'Université de Brazzaville
(examen spécial d'entrée).

" Donnez à un homme le goût de la lecture et les moyens de le
satisfaire, et vous ne pourrez manquer de faire de lui un
homme heureux " (1)

Sir John Herschel, 1833.

(1) MAUROIS (André).- La bibliothèque publique et sa mission.-

Paris : Presses de l'UNESCO, 1961.- P. 33.

INTRODUCTION

I N T R O D U C T I O N

Cette étude est avant tout une réflexion. Elle ne prétend pas évaluer, ni définir les devoirs d'un bibliothécaire africain. Elle ne veut pas non plus jeter les premières assises de fondation d'un éventuel code de bibliothécaire en Afrique noire.

Nous voulons cerner les éléments culturels qui serviront de pierre d'achoppement à la créativité du bibliothécaire. L'intersection de toutes ces données culturelles conduira le bibliothécaire africain à circonscrire sa mission.

C'est pourquoi, dans notre étude, nous nous sommes appliqués à réfléchir de manière à contribuer à une analyse objective des fondements culturels africains, sans lesquels on ne saurait envisager une démocratisation de la lecture dans notre continent.

Nous parlons en fait d'une bibliothèque africaine. Ce n'est pas un paradoxe. Monsieur Henri COMTE reconnaît quant à lui, qu'"il existe, assurément, un cas français en matière de bibliothèques" (1). Je suis persuadé qu'il existe un cas africain, avec des caractéristiques propres. D'ailleurs, l'existence du cas africain est corroborée par toutes les institutions à vocation culturelle, particulièrement l'UNESCO.

Du reste, des disparités de toutes natures engendrent divers cas bibliothéconomiques, même à l'intérieur d'un pays. C'est pourquoi il est presque une loi : la promotion de la lecture publique est organisée, ici d'une façon, là d'une autre.

(1) COMTE (Henri).- Le cas français : réflexions sur les obstacles à la modernisation d'un système de bibliothèques.- /5.1.7 : /5.n.7, 1981.- p. 1.

Toute culture est la synthèse d'un passé, souvent immémorial. Chaque culture se développe sous l'influence de plusieurs avatars impératifs : mode de production économique, us et coutumes des peuples voisins ou conquérants, le climat, l'écosphère, etc...

L'Afrique noire a connu près de cinq siècles de traite négrière et un peu plus d'un siècle d'occupation par la force de sa terre par le colonialisme mercantiliste. Le triste héritage de la colonisation dont le but avoué était de "civiliser le bétail humain noir" resté stable, hors de l'histoire universelle, est culturellement lamentable.

L'Afrique noire s'évertue à reconquérir les moindres brides de son identité culturelle réelle. La bibliothèque ne prétendra pas s'arroger la paternité d'une oeuvre aussi complexe. Mais elle doit y participer avec efficience et détermination car il s'agit de la survie d'un peuple.

Cette lutte ne présage pas une Afrique qui s'enfermerait dans un ésotérisme culturel. Cela, non seulement est irréaliste, mais la mènerait droit à l'asphyxie. L'Afrique doit s'ouvrir au monde, mais cette fois pas pour être triturée et diluée de nouveau.

C'est pourquoi le sujet que nous abordons est passionnant. Il pose le problème du mixtage, du brassage, du "melting pot" des civilisations. Mais, le préalable ultime de cette concorde des civilisations suppose pour l'Afrique noire l'exaltation de sa vraie identité culturelle.

Pour amorcer notre réflexion de façon cohérente, nous analyserons d'abord succinctement la problématique de la bibliothèque africaine, eu égard à l'intrusion de l'écriture dans une civilisation de tradition orale. Nous aborderons en second lieu la présentation actuelle de l'état de la lecture, caractérisée par une sectarisation des bibliothèques, d'un type à l'autre. Nous réfléchirons d'un point de vue méthodologique, comment atteindre l'exploitation optimale des ressources nationales de l'information encore à l'état embryonnaire. Notre problème demeure l'accès le plus fluide à l'information pour le plus grand nombre.

Cependant, la concrétisation matérielle de ce voeu incombe sur le plan logistique aux pouvoirs publics. Ce sera donc la dernière partie qui s'efforcera de résumer nos suggestions sur la contribution pratique des pouvoirs publics.

La bibliothèque africaine doit s'adapter aux réalités socio-culturelles des populations à desservir. En clair, le bibliothécaire doit d'abord diffuser sans discrimination, le Savoir, la Connaissance. C'est l'exigence la plus élémentaire de son métier car, "d'où qu'elle vienne, la connaissance émancipe l'homme". Ensuite, il doit soumettre à la censure publique, sans extrémisme idéologique, les vraies valeurs de la culture africaine. C'est un "leitmotiv" pour tout bibliothécaire africain de diffuser la vraie image des civilisations africaines.

Pour des raisons de commodité et surtout en raison des sources à notre disposition, notre réflexion fera régulièrement référence au Congo, au Zaïre, au Rwanda, au Sénégal et au Ghana.

Cependant, nous nous gardons naturellement la liberté de nous mouvoir un peu partout en Afrique noire, selon des exemples spécifiques pour étayer notre argumentation.

CHAPITRE I

LA PROBLEMATIQUE

DE LA BIBLIOTHEQUE AFRICAINE

1.1. La Civilisation de l'Oralité

L'homme noir, l'africain est essentiellement un "homologos", c'est-à-dire l'homme parlant. Il ne connaît pas l'écriture. Il ne peut rien mémoriser par écrit.

La langue est demeurée en Afrique noire une réalité essentielle. Elle propage la Connaissance. Elle diffuse, communique et constitue ainsi l'unique support de la pensée. La langue s'identifie au Savoir. Elle est une référence sociale très convoitée. L'exemple achevé de la mémoire collective est le griot.

L'initiation de l'adolescent à la vie adulte, l'apprentissage des techniques agraires ou artisanales se font à l'aide de formules stéréotypées et ésotériques. L'homme du Savoir, le justicier, le charlatan, le faiseur de pluie, le jeteur de sort, etc... utilisent un langage insoudable et secret. Aussi, l'éducation s'assimile-t-elle à la révélation graduelle des recettes singulières et codifiées.

Une connaissance parfaite de la langue liée à une excellente maîtrise des généalogies et des hauts faits historiques du clan ou de la tribu, donne accès à un statut privilégié : le griot. C'est pourquoi le griot peut être considéré à maints égards comme une véritable banque de données historiques. Ceci corrobore le fait unanimement établi que l'africain est avant tout "Homologos". La connaissance, c'est la parole et la parole, c'est la connaissance.

1.1.2. L'intrusion de l'écriture

Vers le XIIIe siècle, l'Afrique sahélienne assimile la civilisation musulmane sous les invasions répétées des Almoravides. Le Coran introduit l'écriture arabe. La pénétration de cette écriture a été acceptée sans difficulté apparente par le biais de la religion. Aujourd'hui encore, tout écrit en arabe s'assimile rapidement à un verset du Coran.

L'Afrique équatoriale, enveloppée sous sa couverture naturelle qui est la forêt dense et marécageuse, s'est placée à l'abri de l'expansion musulmane. C'est pourquoi elle ne connaît pas l'écriture arabe.

Dès le XVe siècle, le Portugal, sous le fallacieux prétexte de christianiser l'Afrique noire, s'implante sur les côtes du royaume du Kongo. En 1484, Diégo CAM atteint l'embouchure du fleuve Congo. Le Portugal avance ainsi sa sphère d'influence à l'intérieur du continent. La Bible suit le même itinéraire. L'évangélisation du royaume du Kongo se généralise en langue portugaise. Le premier ambassadeur du Kongo, NE VOUNDA, est accrédité à Lisbonne. Les premiers évêques Kongolais formés au Portugal professent dans tout le royaume à partir du XVIe siècle(1).

L'âge d'or de l'écriture européenne est atteint quelques siècles plus tard, après la balkanisation du continent africain à la Conférence de Berlin en 1885. Chaque puissance coloniale dispose ainsi d'une ère spécifique d'influence sur des peuples à civiliser. L'écriture et la culture européennes s'installent et se propagent librement. Et le paradoxe surgit.

La valeur de référence sociale est désormais l'écriture. La conception africaine du Savoir disparaît. L'Europe industrielle et mercantiliste transpose sous les chaudes tropiques les valeurs d'une civilisation laïque, matérialiste et technologique. Les indigènes n'y ont pas accès. La démocratisation culturelle est l'apanage de la Métropole. L'écriture est le support principal de cette puissante civilisation qui s'est implantée par intrusion dans une Afrique de tradition orale. L'accession massive des indigènes à l'écriture signifierait le suicide de la mission civilisatrice. Le meilleur moyen d'offusquer la porte est de ne pas créer des écoles pour tout le monde.

(1) BALANDIER (Georges).- La vie quotidienne au royaume Kongo du XVe au XVIIIe siècle .- Paris : Hachette, 1965.

1.1.3. L'éclipse des écritures africaines

En face, il y a l'Afrique "retardataire" (sic) (1), celle qui vit en marge de la démonstration scientifique. Elle vit surtout des croyances magico-mythiques. Pour cette Afrique là, toute science est secrète.

Elle a connu beaucoup d'écritures qui sont restées l'apanage des seuls initiés. Il s'agit des écritures des plus évoluées aux simples préfigurations, en passant par des peintures rupestres les plus rudimentaires. Elles n'ont pas échappé à l'ésotérisme du secret. La vulgarisation scientifique est inconnue en Afrique. C'est pourquoi il existe des milliers de sociétés dont seuls les adeptes adultes ont l'énigme du secret. C'est pour cette raison que les différentes écritures n'ont pas pu atteindre toute la population et s'imposer à tous, comme une réalité culturelle. Aussi, elles se sont éclipsées sans coup férir devant l'écriture arabe et les écritures de l'Europe expansionniste.

Aujourd'hui, tous les africanistes, blancs et noirs, affirment avec une certitude absolue l'existence de ces écritures. L'Afrique noire les a inventées elle même. C'est ce que Dimitri OLDEROGGE affirme dans "les langues méconnues de l'Afrique" : l'Afrique noire a connu l'écriture Les Méréo s'inspirèrent des hiéroglyphes égyptiennes. Les Vai inventèrent une écriture pictographique. Les tribus proches des Mende, les Bassa, les Gerze et les Toura les imitèrent. Elles transposaient avec exactitude la structure phonétique de la langue parlée. Les Bamun, grâce à leur chef Njoya, restructurèrent le système symbolique pictographique en un système alphabétique et syllabique. Les Nsibidi utilisèrent des pictogrammes. Les peuples du Dahomey connurent des écritures hiéroglyphiques" (2).

-
- (1) WATTEL (Pierre).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-belge et au Rwanda-Urundi/Pierre WATTEL.- Bruxelles : /S.n/7, 1953.-P. 134.
(2) OLDEROGGE (Dimitri).- Les langues méconnues de l'Afrique. In : courrier de l'UNESCO, mars 1966.- P. 25-29.

Mais le Ghanéen KOTEI est plus précis (1). L'Afrique anté-coloniale a connu des formes d'écriture primitive insuffisamment répandues. Ce sont en fait des écritures pré-alphabétiques. L'alphabet le plus ancien inventé est le fait du royaume de Nubie. Au IIe siècle avant notre ère, la Nubie possédait sa propre écriture, presque un véritable alphabet, appelé le "méroïtique".

Sur le reste du continent, l'écriture Vai au Libéria actuel, le Mende en Sierra Léone, les idéogrammes Nsibidi dans l'Est du Nigeria, l'alphabet Bamun au Cameroun et Bete en Côte d'Ivoire ont connu un succès souvent limité à la cour royale. Le premier philologue à étudier sérieusement l'écriture Vai fut le révérend père Koelle, un allemand, vers les années 1830, au Fourah Bay College en Sierra Léone.

L'écriture Bamun marque déjà une belle précision. Elle a été inventée par le sultan Njoya. Cette écriture fut aussi étudiée par un philologue allemand, le Révérend père Goehring. Njoya avait dessiné environ mille symboles représentant des idées matérielles et abstraites. Vers 1907, les symboles furent transformés d'idéogrammes en phonogrammes, puis enfin en néo-alphabet. Quand Njoya mourut en 1932, cette écriture avait servi à divers usages, particulièrement dans la capitale de son royaume, à Foumban par les fonctionnaires du palais.

Quant à l'écriture Nsibidi dans l'Est du Nigeria, on estime qu'en 1907, plus de 600 personnes de la province de Calabar savaient la lire et l'écrire parfaitement. Le philologue anglais Dayrell qui l'étudia plus tard récolta 363 signes.

Les Vai adoptèrent, probablement après une longue période d'exploitation, des substances végétales brutes comme supports, notamment les palmes vertes. C'est une substance qui ne permet pas une longue période de conservation.

(1) KOTEI (S.I.A.).-Livre aujourd'hui en Afrique.- Paris : Presses de l'UNESCO, 1982.

La plus récente écriture est celle inventée entre 1958-1966 par un certain DEMBELE, originaire du Mali et diplômé des écoles coraniques. Il avait aussi une certaine connaissance du français. Il essaya en vain d'obtenir des pouvoirs publics maliens qu'ils adoptent son écriture pour répandre la littérature locale, mais il fut éconduit. En 1965, il fut fermement invité à renoncer à toute nouvelle tentative pour répandre son alphabet.

Actuellement, de toutes ces écritures, il ne reste plus pour l'Afrique noire, qu'un vague et lointain souvenir. La suprématie des écritures coloniales s'est imposée sans coup férir. Aussi, fut-il longtemps admis que l'Afrique noire n'avait jamais connu d'écriture et qu'elle avait évolué en marge de l'histoire universelle (1). Cette rapide assertion se fondait sur un vieux principe méthodologique qui enseignait que l'histoire se fait à partir des documents écrits. L'on eut tôt reconnu, mais non sans peine, que l'histoire s'écrit aussi à partir des sources non écrites. C'est ce que recommandait depuis fort longtemps, l'un des plus célèbres historiens que le monde ait connu, l'arabe IBN KHALDOUN. Cette thèse fut reprise aussi en Europe par le philosophe et historien anglais COLLINGWOOD : "Everything in the world is potential evidence for any subject whatever".(2).

1.1.4. L'Aube d'une nouvelle civilisation

La pacification de l'hinterland, le trafic de l'ivoire, du caoutchouc, des palmistes et surtout le prélèvement de l'impôt de capitation seule ressource financière véritable de la colonie, furent autant de tâches urgentes pour l'administrateur colonial. Le travail forcé, les réquisitions agricoles, la construction des gîtes publics, la prise d'otages féminins dans les villages réfractaires, exigent à tout prix la collaboration, voire la complicité de quelques auxiliaires autochtones. Ils doivent savoir lire et écrire, ne serait-ce que pour dresser les listes des habitants par village, inventorier les quantités de produits tropicaux collectés, relever les noms des irréductibles insubordonnés qui professent la désobéissance envers l'autorité coloniale, etc...

(1) KI-ZERBO (Joseph).- Histoire d'Afrique noire d'hier à demain.-Paris : Hatier, 1972.

(2) L'histoire et ses méthodes/Sous la dir. de Charles Samaran.- Paris : Gallimard, 1961.

Suret-Canal (1) rapporte que le taux de scolarisation n'a jamais dépassé 2 à 3 % de la population, particulièrement dans les colonies portugaises. Si l'école de circonstance a été créée pour des raisons évidentes, la bibliothèque publique ne verra jamais le jour. Elle est préjudiciable à l'idéologie coloniale car c'est un instrument particulièrement perfide de la communication. Elle "apprend à apprendre" et suscite l'éveil, la prise de conscience du lecteur noir. C'est d'ailleurs ce que confirme l'Apocalypse : "Prends ce livre et le dévore, à la bouche il te sera doux comme du miel, mais dans le ventre, il te causera de l'amertume".

Si la colonisation a créé quelques bibliothèques d'étude à vocation très scientifique, elle est restée très prudente jusqu'à l'indépendance vis-à-vis de la lecture publique. En tout cas, il n'y avait pas dans nos écoles primaires officielles, la petite armoire-bibliothèque instituée en France, un siècle plus tôt par une circulaire du 31 mai 1860.

En dehors de la poignée d'auxiliaires et de cathéchistes, toutes la population africaine ignore l'écriture. Cette population veut pourtant s'instruire et parler la langue de l'homme blanc.

Ce ne sera qu'un rêve, aussi fictif que tous les rêves. Alors, cette même population s'occupe davantage de produire les matières premières dont l'industrie a besoin en métropole. C'est aussi cette même population qui doit renflouer les caisses de l'administration coloniale par des corvées, des contraintes par corps et des impôts infinis. L'ignorance sera à jamais le lot privilégié de cette grande majorité d'indigènes.

1.1.5. L'Assimilation culturelle

L'école africaine a suivi pendant très longtemps des programmes métropolitains n'ayant aucun rapport avec l'environnement psychologique africain. Elle a tout de même formé des auxiliaires autochtones de la colonisation. Ils étaient extrêmement indispensables, ces auxiliaires. Après tout, il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va.

(1) SURET-CANAL (Jean).- Afrique : Ere coloniale : 1900-1945.- Paris : Ed. Sociales, 1968.

Les africains instruits à l'école du blanc ont bénéficié du statut privilégié d'"Evolués", échappant ainsi à jamais au régime humiliant de l'Indigénat. Tous les jeunes écoliers avaient unanimement un même rêve : pénétrer le secret de la science du blanc et de ses performances techniques. L'exemple légendaire du Guyannais noir, Félix EBOUE, devenu gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française, scintillait comme un mirage lointain et suscitait bien des convoitises.

Le Belge Pierre Wattel l'exprime très bien : "L'évolué, et surtout l'évoluant, tire vanité de son instruction et des formes nouvelles qu'il donne à son existence. Il accueille l'euro péennisation avec enthousiasme et considère avec dédain les coutumes de ses frères retardataires. Il tente d'imiter le blanc dans toutes ses activités. Cette attitude provoque, sur le plan culturel, un abâtardissement de l'expression"(1).

1.1.6. Les désillusions de l'indépendance

L'indépendance formelle dissipe très rapidement les illusions. Les nouveaux états sont dirigés par les Evolués acculturés qui se réclament allégrement "citoyens français" brandissant leur double nationalité. Ces nouveaux maîtres se heurtent à des problèmes socio-économiques endémiques. C'est tantôt la sécheresse cyclique au Sahel, tantôt les épidémies, parfois la famine, mais surtout le manque des cadres supérieurs. D'autres pays rencontrent des problèmes politiques insolubles : cessessions et rebellions au Zaïre et au Nigeria.

Les perspectives tant souhaitées d'une démocratisation de l'instruction scolaire sont reléguées au dernier plan des préoccupations urgentes de l'Etat. Quant à la bibliothèque, elle paraît être l'un des derniers soucis des pouvoirs publics. Souvent aussi, personne n'en a jamais entendu parler. On se préoccupe de l'enseignement, de la construction des routes, de la santé publique etc... La bibliothèque attend toujours, très patiemment.

(1) WATTEL (Pierre).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-belge et au Rwanda-Urundi.- Bruxelles : /S.n7, 1953.

L'éducation scolaire a atteint les zones les plus reculées du pays. Les universités dispensent un enseignement répondant très scrupuleusement aux normes internationales. Le taux de fréquentation des écoles augmente d'année en année depuis l'indépendance en 1960. C'est a priori une clientèle potentielle très intéressante pour les bibliothèques. Ces élèves et étudiants ont besoin des bibliothèques, soit pour lire un ouvrage différent du manuel scolaire, soit pour compléter les notes de cours.

Comme le dit Jules Ferry "On peut tout faire pour l'école, pour le lycée, pour l'université, si après, il n'y a pas de bibliothèques, on n'aura rien fait" (1).

De plus, beaucoup de personnes averties s'accordent à reconnaître que la création et l'entretien par la Communauté d'un système de bibliothèques publiques s'imposent dans les pays où l'on accorde une place importante à l'éducation et au progrès de l'alphabétisation.

Quels que soient les problèmes économiques, la plupart des Etats africains accordent à l'éducation et à l'alphabétisation une priorité évidente. Malheureusement, il s'agit parfois d'une transposition conforme des systèmes existants dans les anciennes puissances coloniales. En tout cas, l'instruction demeure partout un droit imprescriptible du citoyen.

Au Congo par exemple, l'enseignement est gratuit et obligatoire puisqu'il relève du monopole exclusif de l'Etat. Le taux de scolarisation est de 98 % chez les jeunes de moins de 20 ans (2). La population rurale représente 65 % des habitants. Cette population en majorité analphabète vit du travail de la terre.

L'écrasante majorité des analphabètes se rencontre chez les femmes car il n'y a pas longtemps, celles-ci étaient réticentes vis-à-vis de l'école. D'autre part, les parents ne les encourageaient vraiment pas à surmonter cet obstacle que constitue la première année scolaire qu'on passe à 6 ans loin de sa famille.

(1) COMTE (Henri).- Les bibliothèques en France.-Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1977.

(2) CENTRE CONGOLAIS DU COMMERCE EXTERIEUR. Brazzaville.- Guide des importateurs des produits congolais.- Brazzaville : C.C.C.E., 1982.- P. 16.

Donc, sur une population reconnue urbaine de 35 %, il faut compter environ 10 % d'analphabètes adultes constitués par des manoeuvres, des ouvriers sans qualification, des petits commerçants et tous les autres chômeurs déguisés.

Ainsi, plus de 70 % de la population totale est censée ne pas pouvoir lire un texte, quelle que soit la langue.

Assurément, avec 70 % de la population analphabètes, la bibliothèque apparaît comme une dépense de prestige sinon une dilapidation dispendieuse et déraisonnée des deniers publics. C'est justement le nombre impressionnant d'analphabètes qui donne à la bibliothèque africaine un profil particulier.

Comment peut-on se persuader qu'il soit de bonne dépense que nos états africains investissent pour la création et l'entretien des réseaux nationaux de bibliothèque ? Les analphabètes représentent cependant le seul pouvoir économique de nos pays. On les retrouve dans l'agriculture, l'industrie, les eaux et forêts et les chantiers divers. Malgré leurs bas revenus, ils s'acquittent toujours les premiers de leurs devoirs nationaux, notamment l'impôt qui constitue la seule ressource viable de l'Etat. Corrolaire du droit à l'instruction, le droit à la lecture devrait aussi être assuré pour tous, mais actuellement près de 2/3 de la population n'en bénéficient pas.

D'autre part, le bibliothécaire doit se sentir dévolu d'une mission : celle de servir. Le bibliothécaire est avant tout un serviteur. C'est un principe élémentaire de la science de ses devoirs. Mais, combien de bibliothécaires n'ont-ils pas une clientèle privilégiée ? Ils refoulent sans discernement tous les autres citoyens dont le profil ou le statut social ne répondent pas à la "spécialisation" de leurs bibliothèques.

Nous sommes persuadés que la bibliothèque africaine demeure à tous points de vue, un véritable problème pour la communauté nationale. Comme tous les problèmes, celui-ci exige une solution définitive et équitable. Il faut éviter surtout des propositions palliatives à court terme, comme cela semble être la règle aujourd'hui.

CHAPITRE II

L'ETAT ACTUEL DE LA LECTURE

Introduction

L'une des carences de la période coloniale est le manque de bibliothèques en Afrique noire. Le cas est surtout déplorable dans les pays colonisés par la France où dominait un clergé catholique. Par contre, dans les pays anglophones d'obédience protestante, l'apostolat a été largement appuyé par la diffusion de la Bible et d'autres livres religieux. Puisqu'il n'y a pas d'hierarchie ecclésiastique, le seul intermédiaire entre Dieu et le croyant a été le livre, en tant que support de la "Parole Sainte".

Aujourd'hui, malgré des difficultés économiques endémiques, les pays africains essaient d'organiser çà et là des réseaux nationaux de bibliothèques, souvent grâce à une assistance technique extérieure. Beaucoup de pays dont on peut citer le Zaïre, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Sénégal, le Cameroun etc... déploient obstinément leurs efforts pour assurer à la population une lecture publique, scientifiquement conçue. En attendant, la bibliothèque demeure l'apanage des seuls habitants de la ville. Même là, la bibliothèque n'offre que des collections souvent mal adaptées, du point de vue thématique et linguistique.

Nous examinerons tour à tour les différents types de bibliothèques qui existent à l'heure actuelle avant d'aborder les perspectives d'une réelle bibliothéconomie dans le chapitre suivant.

2.1.1. Les centres culturels d'ambassades

Les centres culturels d'ambassades étrangères ont été ou demeurent encore la seule forme de lecture publique. Ils sont ouverts à tous les membres de la Communauté, sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe ou de religion. Ceux-ci sont installés dans les grandes villes. La plupart font des dépôts de livres dans certains villages de l'arrière-pays.

Malheureusement, les collections pour neutres qu'elles prétendent être, sont parfois d'une coloration idéologique très prononcée. Ce n'est peut-être pas toujours à bon escient que les centres culturels le font. Je suis persuadé qu'il s'agit d'un problème de différence culturelle. Le Centre Culturel Américain de Brazzaville par exemple, en plus des collections scientifiques d'un niveau convenable, présente une abondante littérature sur la civilisation américaine : histoire, géographie, industrie, politique internationale, etc... Il se garde bien de présenter la vie des minorités raciales. Il s'agit à coup sûr d'une propagande idéologique sur "l'american way of life".

Malgré son dévouement, la bibliothèque d'un centre culturel d'ambassade ne saurait remplacer une bibliothèque publique animée par un autochtone ; les deux poursuivent des buts divergents. Le noir ne trouve pas dans les bibliothèques d'ambassades un reflet de la vie de son propre pays. Cette orientation ne va pas dans le sens de la pensée du philosophe Socrate : "Connais-toi, toi même" qui permettra à l'africain de se reconcilier avec lui-même.

2.1.2. La bibliothèque nationale

Peu à peu, les pays africains se dotent d'une bibliothèque nationale. Il est vrai que la plupart sont encore dans un état embryonnaire. Elles ont été créées après l'indépendance, entre 1965 et 1975.

Ces bibliothèques se définissent comme étant la mémoire collective de la vie culturelle de la nation. Elles jouissent le plus souvent des prérogatives du dépôt légal. Celui-ci lui permet de collecter toutes les oeuvres de l'esprit quelque que soit la forme du support. Il s'agit des documents publiés par les nationaux ou par des étrangers sur le pays en question. En effet, la nation organise cette vaste collecte uniquement à des fins culturelles.

Il arrive régulièrement que le dépôt légal échappe à la bibliothèque nationale. On aboutit alors à des effets très dommageables. Les exemples du Congo et du Sénégal sont révélateurs.

Le dépôt légal a été institué au Congo par décret présidentiel n° 66/249 du 10 août 1966. Il se fait au ministère de la Justice. A l'origine, il s'agissait d'une véritable censure, antérieure à toute diffusion publique. L'aberration résulte du fait que la censure se fait avant l'édition, alors que le dépôt légal lui, se fait après l'édition. Quoi qu'il en soit, les conséquences néfastes sont multiples à l'heure actuelle, même si, a priori, personne ne s'en plaint. En effet, la bibliographie nationale courante du Congo ne sera jamais publiée tant que la régie du dépôt légal sera gérée par un profane au Ministère de la Justice.

Au Sénégal, la situation est nettement meilleure. Le dépôt légal a été instauré par décret du Gouverneur Général de l'A.O.F. (Afrique Occidentale Française) n° 46-1644 du 7 juillet 1946. Il concernait à cette époque tous les territoires de l'A.O.F.. Le dépôt se faisait au Sénégal, à la plus grande bibliothèque de la colonie à l'Institut Français d'Afrique noire (I.F.A.N.), créé en 1936. A l'indépendance, seul le Sénégal a continué à respecter les prescriptions de ce vieux décret, malgré la nouvelle situation politique du pays.

Par un système d'échange, les archives nationales reçoivent tous les documents déposés. Ainsi, à la différence du Congo, le Sénégal publie régulièrement sa bibliographie nationale courante par le biais des archives nationales.

Depuis plusieurs décennies, le livre traditionnel n'est plus le seul support exclusif de l'information. Cependant, en Afrique, il garde encore une position très privilégiée. Le dépôt légal intéresse tous les autres supports aussi : disque, périodique, carte, plan, film, etc...

S'il est extrêmement urgent que le dépositaire officiel soit la bibliothèque nationale, c'est que celle-ci doit en faire l'exploitation nécessaire. Non seulement, elle conserve le patrimoine, mais publie la bibliographie nationale courante et participe au contrôle bibliographique universel (C.B.U.). Celui-ci a pour base l'organisation d'un réseau bibliographique dans le pays. C'est ainsi que la bibliothèque nationale est le pivot d'un réseau national des bibliothèques. Elle joue le rôle de parrainage de cette vaste armature, tissée en toile d'araignée autour d'elle.

En Afrique noire, l'édition est encore balbutiante. La plupart des oeuvres sont éditées à l'étranger, particulièrement en France. Le dépôt légal se fait en réalité en France, qu'il s'agisse des livres, des films, ou des disques, etc... Les bibliothèques nationales de nos pays font ainsi figure de parents pauvres. C'est pourquoi j'estime qu'il faut mettre en place des dispositions urgentes entre nos pays et la France afin que la bibliothèque nationale de Paris, transfère automatiquement au moins un exemplaire de ces oeuvres dans les pays d'origine de leurs auteurs.

Cette littérature éditée par les nationaux à l'étranger fait des révélations objectives ou non fondées sur le charisme, les prodigalités, la mégalomanie de tel ou tel chef d'Etat africain. Elle est donc ipso facto censurée... même pour la bibliothèque nationale.

La situation générale actuelle en Afrique semble prouver que la bibliothèque nationale fait généreusement office de bibliothèque publique. Malheureusement, dans la plupart des pays, elle joue essentiellement

le rôle de conservation. Pourtant, en dehors des centres culturels d'ambassades qui offrent la lecture à tous les citoyens, il n'y a pas un réseau de bibliothèques très développé.

La bibliothèque universitaire se limite uniquement au seul prisme universitaire. C'est pourquoi certains pays comme le Congo essaient d'opposer à cette malheureuse dispersion d'effort une politique cohérente d'une bibliothèque nationale plurifonctionnelle. Nous essaierons d'examiner ce point en détail dans le chapitre sur les perspectives d'une réelle bibliothéconomie africaine (chapitre III).

Consciente de la déficience de la lecture publique, la bibliothèque nationale du Congo est devenue aussi prestataire des mêmes services qu'une bibliothèque publique. Elle a mis au point une politique d'acquisition et de prêt qui ne porte aucun préjudice à son rôle premier qui est la sauvegarde du patrimoine culturel national.

2.1.3. La bibliothèque universitaire

Comme partout dans le monde, la bibliothèque universitaire est avant tout la bibliothèque de l'Université. Elle est le reflet des différents enseignements dispensés à l'université. Elle est conçue strictement selon les recommandations de la conférence des Recteurs d'Universités africaines d'Antananarivo (Madagascar) du 3 au 12 septembre 1962. Ces recommandations sont très précises : "Le rôle de l'Université dans le développement économique et social de l'Afrique doit consister non seulement à s'acquitter de ses fonctions et obligations traditionnelles en matière d'enseignement et de progrès de la connaissance par la recherche, mais aussi assurer le respect des normes universitaires internationales, créer les conditions de l'unification de l'Afrique, favoriser l'étude et la connaissance de la culture africaine et du patrimoine africain et, par des activités de recherche et d'enseignement dans le domaine des études africaines, à redresser l'image déformée que l'on peut se faire de l'Afrique, orienter la formation de tout être en vue de l'édification nationale, élaborer au cours des années, un type vraiment africain d'enseignement supérieur, au service de l'Afrique et de son peuple, tout en éveillant le sentiment de l'appartenance à la grande famille de l'humanité" (1).

Ainsi, il se dessine de facto un profil ambivalent à la bibliothèque universitaire en Afrique. Elle doit divulguer la connaissance en tenant compte des normes classiques universitaires et valoriser ou réhabiliter la culture africaine ternie par les avatars de la traite négrière et de l'occupation coloniale. Elle sert de support pédagogique et répond aux exigences minimales des différentes facultés. Elle joue donc un rôle éducatif, c'est à dire un moyen statique d'enseignement. Sa fonction est de stimuler l'éveil intellectuel des étudiants, faciliter les recherches et inciter tous ceux qui la fréquentent à se nourrir de la manne intellectuelle et culturelle qu'elle dispense.

(1) GELFAND (M.A.).- Les bibliothèques universitaires des pays en voie de développement.- Paris : UNESCO, 1968.

Perçu comme tel, l'usage de la bibliothèque universitaire est une méthode d'enseignement au-delà du cours traditionnel. Elle pourvoit activement aux besoins d'enseignement et de recherche des facultés. Ses collections sont un substratum à tous les cours et à tous les travaux de recherche.

Outre ces obligations minimales, la bibliothèque universitaire favorise l'étude et la connaissance de la culture africaine. Elle s'efforce de redresser l'image déformée que l'on se fait de l'Afrique noire.

En réalité, que fait l'Université pour une meilleure connaissance de l'Afrique ? A priori, la liste n'est pas limitative. Je voudrais par exemple, l'Université de Brazzaville (République Populaire du Congo). Depuis quelques années, on parle de la "Fonctionnalisation" de l'Université. On encourage la recherche capable d'exhumer certaines valeurs perdues de notre culture.

Dans les confins de la forêt équatoriale marécageuse, certaines populations négrières (bannies à tort par les bantous) vivent encore en autarcie, repliées sur elles-mêmes. On ignore presque tout de leur civilisation. Le nombre exact de la population est inconnu car ces prédateurs se déplacent librement dans la forêt commune qui couvre à la fois le Gabon, le Congo, le Zaïre, le Sud-Cameroun et la Centrafrique. Ces populations ignorent l'agriculture, l'élevage et l'habitat fixe. Techniquement, elles sont encore à la civilisation du pré-acheuléen. C'est un terrain vierge qui intéresse l'ethnologue et l'anthropologue congolais, lesquels espèrent découvrir des faits de civilisations originaux.

Le domaine le plus encouragé est celui de la "pharmacopée". Il s'agit d'analyser méticuleusement au laboratoire national de santé publique (Institut Pasteur) les plantes et autres ingrédients de la flore équatoriale que les guérisseurs villageois utilisent pour soigner leurs patients. En général, ces guérisseurs s'en tirent à bon compte, parfois sur des malades réputés voués à la mort sur un lit d'hôpital moderne. C'est pourquoi des jeunes chercheurs et des pharmaciens célèbres travaillent la main dans la main avec ces guérisseurs, à l'Université ou au laboratoire,

National de Santé Publique. A force de travail, d'obstination, ils espèrent un jour élever cette pharmacopée au rang très noble de "pharmacie".

Ces quelques exemples prouvent que la bibliothèque universitaire est le soubassement pédagogique de l'Université. Elle est en-deçà et au-delà de la recherche. Elle est en-deçà, dans la mesure où c'est elle qui détermine bibliographiquement l'issue de la recherche. Elle est au-delà de la recherche, puisque ces travaux faits par des universitaires, lui sont remis en dépôt préalable obligatoire pour servir de nouveau à leur tour à la communication. Ce dépôt préalable ayant un caractère ~~com~~mercitif permet à la bibliothèque d'enrichir aussi son fonds.

La connaissance d'où qu'elle vienne émancipe l'homme, dit-on. Mais la B.U. africaine est loin de comprendre cela. En Afrique, la B.U. est l'apanage exclusif des étudiants, professeurs et autres chercheurs des instituts supérieurs. Cette réglementation est toujours aussi rigide quel que soit le pays. Cette cloison étanche ne s'explique pas toujours avec des arguments probants.

Dans les pays où la précarité des subventions aux bibliothèques est courante, la bibliothèque universitaire ne doit pas revendiquer le statut sectariste de bibliothèque de l'Université. Certes, on lui reconnaît une certaine spécialisation, mais il lui manque une volonté d'ouverture.

Les professeurs et les étudiants ont besoin de la lecture et de la documentation autant que les autres citoyens. D'ailleurs, en Afrique, la bibliothèque universitaire demeure encore, et de très loin, la seule bibliothèque financièrement nantie, d'autant plus qu'elle bénéficie souvent d'une subvention extérieure au titre de maints accords de coopération. En face d'elle, la bibliothèque nationale reconduit annuellement, de très modestes budgets qui, non seulement ne suffisent pas pour le matériel de bureau minimum, mais limitent les acquisitions à quelques collections de romans au format de poche, des périodiques locaux, etc...

C'est pourquoi il importe non pas de considérer seulement la place de la bibliothèque universitaire au sein de l'université, mais sa place à l'égard des autres bibliothèques du pays. Les bibliothèques les moins nanties peuvent profiter de l'opulence relative des plus riches. En fait, faciliter l'accès au savoir, tel doit être le but des bibliothèques universitaires à l'égard de tous les citoyens. Au-delà de la maxime traditionnelle qui prétend qu'elle est la bibliothèque exclusive de l'Université, en Afrique noire, le bibliothécaire devra se dégager de l'étai qui le maintient sans raison dans le seul prisme étroit de l'Université. La bibliothèque universitaire doit être une entité quelconque au sein du réseau national des bibliothèques.

2.1.4. La bibliothèque de lecture publique

Le service des bibliothèques du Québec donne la définition suivante à la bibliothèque de lecture publique : "La bibliothèque publique est une institution socio-culturelle ayant un statut juridique qui, dans le but de satisfaire les besoins d'information, d'éducation, de culture, de loisir intellectuel des individus et des groupes, rassemble objectivement et met gratuitement et sans discrimination à la disposition de tout citoyen une documentation de nature générale".

Actuellement, la bibliothèque de lecture publique se développe très timidement en Afrique, aussi bien en ville que dans les campagnes. Elle s'efforce de proposer à chaque citoyen de la littérature aussi variée que possible. En général, le lecteur africain, particulièrement le jeune élève, s'intéresse davantage à la littérature didactique. Il est vrai qu'il y a de véritables "dévoreurs" de para-littérature, en l'occurrence la bande dessinée, mais ce n'est que l'exception qui confirme la règle.

La bibliothèque publique se heurte à un problème culturel important qu'il faut résoudre urgemment. En effet, l'Europe de la révolution industrielle du XIXe siècle, déferlant sur l'Afrique a considéré les peuples africains uniquement comme des "peuplades ou des bandes primitives". Elle a donc voulu "Civiliser" ces indigènes en leur inculquant sans discernement toutes les valeurs culturelles de l'Occident : christianisme, langue, habillement, etc... Tout le patrimoine culturel accumulé par l'Afrique était considéré comme bestial.

Cette situation a imposé à l'africain un processus de déséquilibre psychologique et moral. En tout cas, tous les africanistes européens le reconnaissent : Suret-Canal, Brunschwich, Balandier, Cornevin, Vidrovitch-Coquery, Paulme, Maquet, Deschamp, Strauss, etc... Pourtant, le royaume du Kongo était tellement bien structuré administrativement et politiquement

qu'au XVe siècle, à la Capitale Mbanza Kongo, un prêtre portugais, s'exclama : "Ils sont civilisés jusqu'à la moelle épinière !" (1)

La bibliothèque publique africaine s'efforce de présenter aux lecteurs l'image véritable de l'Afrique. Autrement dit, elle se définit par rapport à son milieu. Le milieu africain est avant tout fortement enraciné dans ses traditions les plus diverses. Ce milieu essaie de concilier intelligemment les sollicitations des courants culturels étrangers avec ses propres valeurs. Les cultures étrangères ne sont plus perçues comme des modèles archétypes qu'il faille servir et passivement imiter.

La bibliothèque africaine ne présente pas encore au lecteur le livre qui convient du point de vue de la langue ou du sujet. C'est pourquoi les regrets de Monsieur Bousso se justifient aisément : "Dans un pays agricole, par exemple, on ne trouve pas d'ouvrages de vulgarisation en langue nationale qui aideraient les agriculteurs à résoudre leurs problèmes" (2).

Avant lui, HORROCKS Stanley manifestait les mêmes inquiétudes : "L'édition en langue nationale doit permettre aux jeunes qui ne restent pas longtemps à l'école et les nouveaux alphabètes de trouver facilement des ouvrages de lecture d'un niveau correspondant à leurs capacités. En Afrique, l'un des principaux problèmes est de trouver des livres pour les enfants qui soient satisfaisants du point de vue de la langue, du milieu et du contenu".(3).

-
- (1) : BALANDIER (Georges).- La vie quotidienne au Royaume Kongo, du XVIe au XVIIIe siècle.- Paris : Hachette, 1965.
- (2) : TABLE RONDE SUR LE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. 1973. Grenoble.- Le contrôle bibliographique universel dans les pays en voie de développement : Compte-rendu.- Munich : Verlag dokumentation, 1975.- P. 38.
- (3) : HORROCKS (Stanley).- Les bibliothèques publiques et l'éducation populaire en Afrique in : Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, Vol. XV, n° 5, 1961.- P. 275.

Enfin, dans un rapport de mission en République Populaire du Congo, pour le compte de l'UNESCO, Monsieur J.P. CLAVEL s'exprime ainsi : "L'obstacle le plus important au développement de la lecture chez les jeunes congolais tient au fait que l'exercice de la lecture doit se faire dans une langue étrangère : le français. Il est certain que l'enfant apprendrait plus facilement à lire et y prendrait du goût s'il pouvait le faire dans sa langue maternelle. Il faudra pour cela mettre au point la transcription d'une ou deux langues vernaculaires, lingala ou munukutuba par exemple..." (1).

L'un des grands maux de la bibliothèque en Afrique est la dispersion des efforts individuels. Il manque une politique cohérente et rigoureuse de planification et de coordination des activités des différents types de bibliothèques. C'est autour de cette nécessité urgente que se tinrent les assises de Kampala (Ouganda) en 1970 dont l'objectif principal était uniquement d'inciter tous les pays africains à assurer une meilleure utilisation de leurs ressources pourtant très limitées, en les réunissant dans un système national. Une telle structure permet une circulation plus fluide de l'information par le biais des catalogues collectifs, le prêt inter, l'usage des mêmes normes, etc...

Certains pays, le Congo particulièrement, ont même réussi une intégration complète de tous les services à vocation culturelle. Le Congo a créé en 1971 la Direction Générale des Services de bibliothèques d'Archives et de documentation. Administrativement, toutes ces institutions n'ont aucune barrière étanche entre elles. Elles concourent toutes à un même objectif : le patrimoine culturel national.

C'est pourquoi, eu égard aux maigres budgets consentis par les pouvoirs publics, toutes les institutions culturelles devraient, sinon être administrativement coordonnées du moins et surtout, collaborer franchement afin de répondre aux besoins documentaires de chaque citoyen. Nous devons savoir à tout moment qu'il n'y a de livre utile qu'un livre lu.

(1) CLAVEL (J.P.).- République Populaire du Congo : plan de développement des bibliothèques.- Paris : presses de l'UNESCO, 1973.

CHAPITRE III

LES FONDEMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE AFRICAINE

Introduction

La bibliothéconomie est une science sociale. La méthodologie doit s'inspirer des données sociales objectives du milieu. C'est d'ailleurs ce que Monsieur Cyril HOULE de l'University College of Chicago (U.S.A.) reconnaît, quand il affirme : "il est de règle qu'une bibliothèque soit adaptée au milieu qu'elle doit desservir ; que ses collections reflètent les besoins de la communauté" (1). C'est pourquoi il nous paraît intéressant de jeter un regard succinct et objectif sur la conjoncture socio-économique et culturelle actuelle de l'Afrique noire.

a) L'environnement économique

L'Afrique noire est marquée actuellement par un marasme économique désastreux. Cette situation économique est amplifiée par des prodigalités excessives. Les dettes des pays africains sont d'autant plus inquiétantes qu'il n'y a aucune volonté de juguler ce marasme. Les grands forums classiques : Nord/Sud, Tokyo round, CNUCED, etc... s'efforcent d'assainir vainement la situation économique et financière africaine qui plonge les ruraux dans une misère endémique. Celle-ci tranche radicalement avec l'opulence d'une petite oligarchie politique urbaine.

Ainsi, comme l'exprime Albert Samuel dans un récent article : "Economiquement, l'indépendance n'a pas apporté à l'Afrique la richesse. Treize des vingt et un pays les plus pauvres du monde sont en Afrique noire" (2).

Actuellement, quatre pays d'Afrique noire ont une dette extérieure supérieure à trois (3) milliards de dollars U.S. (2). Enfin, certains pays sahéliens subissant une sécheresse cyclique comme le Tchad, le Mali, ont seulement 120 \$ par tête d'habitant (2).

(1) HOULE (Cyril O.).- Le rôle des bibliothèques dans l'éducation des adultes et dans l'éducation de base.- Presses de l'UNESCO, 1951.- P. 119.

(2) SAMUEL (Albert).- L'Afrique a 22 ans. In : "croissance des jeunes nations", n° 247, fév. 1983.- P. 32.

b) L'environnement social

L'école a fait des progrès très notoires et a atteint des zones très reculées de l'arrière-pays. C'est souvent une école de fortune entretenue par des moyens très modestes. La plupart sont souvent en plein air ou dans des masures que la moindre tornade tropicale rase sans coup férir. Naturellement, elle ne peut accueillir tout le monde. Ainsi, au Sénégal, le taux de scolarisation est à peine de 40 %(1).

Enfin, l'espérance de vie dépasse à peine 40 ans. La mortalité dépasse souvent 22 ‰ chez les nouveau-nés dans les zones rurales.

c) L'environnement culturel

L'Europe industrielle et mercantiliste a fortement conditionné l'africain. Elle lui a appris le mimétisme, la singerie et l'agenouillement dirait Pierre Jalée dans le "Pillage du Tiers Monde".

Tout le phénomène est bien résumé par Pierre WATTEL : "l'Evolué et surtout l'Evoluant tire vanité de son instruction et des formes nouvelles qu'il donne à son existence. Il accueille l'européennisation avec enthousiasme et considère avec dédain les coutumes de ses frères retardataires. Il tente d'imiter le blanc dans toutes ses activités. Cette attitude provoque sur le plan culturel un abâtardissement de l'expression"(2).

C'est donc ce triste contexte qui devra inspirer notre réflexion bibliothéconomique. Il ne s'agit plus du sous-développement, mais d'un réel "mal-développement", selon le néologisme de René Dumond. Cette désastreuse conjoncture permettra de jauger notre ingéniosité et notre sens de créativité devant un problème apparemment insoluble.

(1) NDOYE (Mamadou Lamine).- Les bibliothèques dans la politique culturelle du Sénégal.- Villeurbanne : ENSB, 1979-

(2) WATTEL (Pierre).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-Belge et au Rwanda-Urundi.- Bruxelles : Œ.n.7, 1953.

3.1.1. Les langues de communication

Le problème de la langue de communication est essentiel. Il s'agit d'atteindre le plus grand nombre possible. Le but avoué est d'apporter la lecture jusqu'aux derniers confins du pays. C'est ce que l'école a tenté de faire depuis l'indépendance.

3.1.1.1. Les langues transitoires

Les langues étrangères qui servent actuellement dans les bibliothèques sont des langues transitoires. Elles doivent disparaître peu à peu. Ces langues comme d'ailleurs n'importe quelle langue, sont avant tout des véhicules d'une culture étrangère.

En attendant, elles sont utilisées et rendent quelques précieux services bien qu'elles ne peuvent permettre l'expressivité de la culture africaine dans ses nuances les plus subtiles. On dit d'ailleurs que traduire, c'est trahir. En effet, avec ces langues d'emprunt, l'africain n'exprime pas ses idées avec la même substance idiomatique que dans sa langue maternelle. En tout cas, un poème ou une légende qu'on essaie de traduire en français perdent complètement de sens et de substance.

Les langues transitoires ont commencé à passer le relais officiellement aux langues nationales dans de nombreux pays. Nous pouvons citer le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, le Zambie, etc... Les langues transitoires étrangères baissent graduellement leur influence car l'enseignement primaire et secondaire principalement s'appuie sur des manuels transcrits ou édités en langues nationales.

1^o) Une langue transitoire : l'arabe

Les conquêtes musulmanes des almoravides en Afrique de l'Ouest remontent au XII^e-XIII^e siècle. Ils ont imposé aux populations locales une religion nouvelle : l'Islam. La foi musulmane exige une parfaite connaissance des versets du Coran écrits en arabe. Les écoles coraniques

existent toujours. Le petit "Talibè" (1) passe toujours par l'école coranique avant d'embrasser l'école du "Toubab" (2). L'arabe a pris une coloration locale. Monsieur Théodore N Diaye parle avec raison de l'arabe sénégalais (sic). Le drame hérité de la colonisation est que ces écoles coraniques forment des dévots, fidèles adeptes de l'Islam, alors que le monde moderne a besoin de techniciens pour aider le pays à sortir du sous-développement.

A la conférence sur le contrôle bibliographique de Grenoble en 1973, Monsieur Théodore N Diaye disait "en langue arabe, nous avons relevé deux périodiques : "Al Wayoul Islam" et Al Massira" (Sénégal nouveau) éditées par le Ministère de l'Information. Par ailleurs, un libraire-éditeur, Hilal, publie de petites brochures écrites en arabe sénégalais et qui sont très lues par les sénégalais de religion islamique du milieu populaire" (3). C'est très rare qu'en Afrique le milieu populaire se lance tout à corps perdu dans la lecture. Le seul secret, c'est l'usage d'une langue populaire. Cela prouve aussi que les africains ont besoin de la lecture. Il faut la leur offrir, pourvu qu'elle soit pertinente du point de vue du sujet et de la langue.

Comme nous l'avons dit, les langues étrangères sont transitoires. Toute l'Afrique noire a pris conscience de ce grand problème. Le niveau de lecture optimal ne sera atteint en Afrique qu'avec la généralisation des langues véhiculaires.

3.1.1.2 Les langues véhiculaires

Les langues véhiculaires sont des langues nationales. Elles couvrent tout le pays ou plusieurs tribus à la fois. Elles s'opposent aux langues maternelles propres à une tribu ou même à un clan.

(1) Talibè : élève de l'école coranique (en ouolof).

(2) Toubab : en ouolof, signifie l'homme blanc.

(3) TABLE RONDE SUR LE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. Grenoble, 1973.- Le contrôle bibliographique dans les pays en voie de développement : compte-rendu.- Munich : Verlag Dokumentation, 1975.- P. 33.

Dans un programme de lecture, la question de la langue de communication doit être la première préoccupation. C'est un préalable nécessaire. Il faut donner à l'homme noir le livre qui soit dans la ligne idéologique de ses traditions.

Cependant, il ne faut pas se leurrer. Pour faire "une révolution culturelle généralisée", il faut s'appuyer bien sûr sur les collections en langues nationales. Mais, il ne faut pas oublier que l'Afrique est le continent de l'oralité et que toutes ces langues ont besoin d'être transcrites. C'est encore l'Homologos originel qui domine actuellement.

Il est vrai que certains pays précurseurs devancent d'autres dans la transcription. Toutes les universités africaines ont des départements des langues africaines (cf annexe 2). Mais, il s'agit là plus souvent encore des enseignements très intellectualistes sur la syntaxe, la morphologie, etc... Ce dont l'Afrique a besoin est que les instituts pédagogiques confectionnent des manuels à partir d'une langue scientifiquement codifiée. Les universités doivent s'inspirer de l'art oral millénaire de l'Afrique pour créer une transcription convenable.

Jusqu'à présent, le problème essentiel de l'Afrique est de trouver pour l'ensemble des lecteurs potentiels le livre qui soit pertinent du point de vue de la langue, du milieu écologique et du contenu psychologique.

3.1.1.3. Les aspects pédagogiques

La pédagogie nous intéresse puisqu'elle se propose de susciter l'éveil intellectuel et spirituel. Cet éveil permet un développement harmonieux de l'homme. La résurgence des langues africaines est justement le fondement essentiel de la pédagogie africaine nouvelle. En fait, l'enseignement en langues africaines véhiculaires soulage aussi bien le petit écolier que l'adulte.

En Afrique noire, l'école primaire commence à six (6) ans. L'école maternelle qui la précède n'existe que dans les grands centres urbains mais à des prix prohibitifs pour les bourses modestes. Donc, à six ans,

l'enfant africain ne maîtrise pas encore sa propre langue maternelle. Avec ses petits amis, il utilise une langue nationale véhiculaire s'il vit en ville. C'est malheureusement à cet âge que l'école actuelle lui impose l'apprentissage simultané d'une troisième langue étrangère : le français ou l'anglais. Sur le plan mental, il subsiste des confusions lexicologiques épouvantables dans sa petite mémoire. Ce contact inopportun avec le français ou l'anglais provoque souvent un échec qui rebute l'enfant, d'autant plus que l'école se trouve parfois assez loin de ses propres parents, restés au village natal. Combien d'enfants ont ainsi abandonné l'école ? Cependant, si le jeune écolier apprenait à l'école dans sa langue maternelle ou une autre langue véhiculaire qu'il parle tous les jours avec ses parents et ses petits amis, il réussirait à maîtriser davantage celle-ci très rapidement.

L'alphabétisation de l'adulte s'appuie en fait sur la transcription phonétique d'une langue qu'il maîtrise depuis plusieurs décennies. L'essentiel pour lui est qu'il retrouve dans le système d'enseignement tout son vécu quotidien en filigrane.

3.1.1.4. L'Ecole indigène coloniale : aspects positifs

Les précurseurs de l'enseignement dans les colonies africaines ont été généralement les missions chrétiennes. Pour mieux divulguer la Parole Sainte jusqu'aux derniers confins du territoire, ils ont choisi pour fondement pédagogique essentiel l'usage des langues locales. En général, l'expérience montre que le succès était extraordinaire, bien que le but de cet enseignement n'a jamais été initialement de former des cadres supérieurs. En tout cas, l'abondance de la presse en langues nationales et surtout les multiples traductions de la Bible et d'autres prières sont une preuve concrète.

Pierre WATTEL rapporte que les français avaient les premiers envoyé des missions de psychologues dans les colonies d'Afrique noire. Les résultats ont montré que les différences entre l'intelligence du blanc et du noir sont minimes (sic) : "Ici la connaissance de la mentalité a plus d'importance que la mensuration d'un potentiel cérébral car ce que l'on

cherche, c'est surtout une orientation spirituelle. Ce qui nous importe, ce sont les aspirations de ces esprits, leurs besoins, leurs inquiétudes afin de leur donner la nourriture spirituelle qui les développera harmonieusement, et non pas un amas de connaissances indigestes et peu profitables"(1).

Les belges ont été très astucieux à cet effet. Ils ont mis au point un enseignement à deux niveaux : les langues locales pour les plus petits enfants et les langues nationales véhiculaires pour les plus grands. Ainsi, Robert Cornevin rapporte que : "L'enseignement était donné pour les plus petites classes dans une langue locale : Nbgandi, Ngbwaka, Banda, Azandé, Mongo, Kosonge, etc...., puis dans une langue véhiculaire du Congo : Swahili en province orientale, au Kivu et au Katanga, le Tshiluba dans la province du Kasai. La forme grammaticale a été mise au point par Monseigneur DE CLERCQ. Le lingala est enseigné dans la province de l'Equateur et dans la région du lac Léopold II de la province de Kinshasa. Quant à la langue Kongo, elle était enseignée dans la province de Léopold ville. Cette langue a des variantes Ikeleve, Kituba ou MunuKutuba, nom d'un dialecte de base Kikongo parlé entre ethnies différentes dans les cités du Bas-Zaïre" (2).

Dans un rapport daté de 1953, Pierre WATTEL présentait une situation très florissante de cet enseignement : "L'enseignement primaire du premier et du second degrés est donné uniquement en langue indigène, soit d'une des quatre langues véhiculaires : Swahili, Tshiluba, Lingala et Kikongo, soit un dialecte local assez important. L'enseignement primaire du degré sélectionné comporte des cours pratiques en français. Pratiquement, l'enseignement général des masses se fait en langues indigènes et l'enseignement spécialisé en français". Il poursuit encore "Quels sont donc les livres qui conviennent ? Il en faut qui soient adaptés aux divers degrés d'instruction et d'évolution, depuis le livre d'images jusqu'au roman... Le livre d'images - dessins ou photographies, comprenant un texte explicatif au bas des illustrations, est un excellent moyen d'exciter la curiosité du lecteur. Il est tout indiqué pour les débutants. A ceux

(1) WATTEL (Pierre).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-belge et au Rwanda-Urundi.- Bruxelles : /s.n./, 1953

(2) CORNEVIN (Robert).- Le Zaïre/Robert Cornevin.- Paris : DUF, 1978
"Que sais-je" n° 1489.

qui sont déjà plus familiarisés avec la lecture mais qu'un long récit rebute, nous donnerons des fables, des poèmes, des contes et des nouvelles très simples et abondamment illustrées. Les livres écrits en français et dans les principales langues vernaculaires s'imposent, car il faut éviter un danger évident : le meilleur livre, s'il est mal interprété, peut être néfaste" (1).

C'est pour avoir tenu compte de ces préalables que les missionnaires ont fait un travail exceptionnel pour appuyer leur apostolat et, subsidiairement, la lecture publique. En effet, l'oeuvre des missions a été considérable. Cette réussite exceptionnelle est due surtout à la longue expérience que les missionnaires ont acquise dans l'éducation des africains. Les missions ont rempli un rôle historique dont les pays africains peuvent s'inspirer aujourd'hui, en tenant bien sûr compte des paramètres politiques actuels. Quoi qu'il en soit, leur action a atteint les noirs plus profondément que nul autre. Leur compétence, leur connaissance des langues africaines les ont mis en mesure de rédiger des ouvrages à l'intention des africains avec un maximum d'objectivité et de chance de succès. Les missionnaires, tant catholiques que protestants, ont rédigé des livres rituels et des manuels scolaires pour appuyer leur apostolat et leur enseignement.

Le cas du Congo-belge autorise une bonne heure de méditation. En effet, la collection "Bibliothèque de l'Etoile" fondée en 1943 par le Révérend Père Comélian, groupait onze brochures en langues Kikongo, onze brochures en Lingala, cinq en Swahili et une brochure en Tshiluba. Le but poursuivi était de donner aux africains des séries de brochures et de livres, aux sujets éclectiques d'une lecture facile, et parfaitement adaptés à leur mentalité. Les illustrés pour enfants comptaient deux titres : "la tortue rusée" et "le chien, le chat et le rat" dont le texte est établi en français et en Kikongo" (1).

WATTEL affirme que "les tirages étaient relativement importants parfois d'un millier d'exemplaires. Trois ouvrages ont même dépassé les 20 000 exemplaires" (1).

(1) WATTEL (Pierre).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-belge et au Rwanda-Urundi.- Bruxelles : ſ.n.7, 1953.

Ceci prouve que l'édition en langues nationales, précédée par un enseignement de masse dans les mêmes langues, si elle est menée avec méthode, peut atteindre des tirages extrêmement élevés. Le tirage de 20 000 exemplaires prouve que le système scolaire basé sur les langues nationales a connu un succès immense qui s'est éclipsé avec l'indépendance. En effet, l'enseignement en langues nationales s'est révélé un pur dilettantisme. Seul, l'instruction en langues européennes, notamment le français, est devenue la seule norme de référence pour le statut social de tout individu. Dès lors, l'instruction en langues nationales s'est affadie graduellement, puisqu'elle débouchait sur un néant social. Toutes les langues qui ont servi de principal support de l'information de masse, ont été de facto relayées socialement au second plan, voire méprisées totalement.

Pourtant, les aumoniers militaires du Congo-belge avaient même des ouvrages en langues nationales à l'intention des soldats. La plus célèbre brochure "Buku bwa Boyekoli" -"le livre d'instruction civique"- aurait obtenu la consécration des lecteurs noirs. (1).

Le Centre d'Etude et des Programmes sociaux pour les Indigènes (CEPSI) a édité des centaines de titres divers de caractère très social en langues nationales. Il s'agit notamment d'un ouvrage illustré sur la puériculture "le nourrisson congolais" édité en français, en Swahili et en Tshiluba, d'un "guide du bon chauffeur" dans les mêmes langues. Un autre manuel "Manuel de l'habitation" en français et en Swahili doit aider les indigènes dans la construction de leurs habitations (1).

(1) WATTEL (Pierre).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-belge et au Rwanda-Urundi.- Bruxelles : s.n., 1953.- P. 148-149.

A la page 150 de l'ouvrage de WATTEL, on peut trouver le tableau ci-dessous :

Presse pour indigènes (1953)

GENRE DE PUBLICATIONS	Français	Dialectes indigènes	Totaux
Patronnées par la colonie			
- Quotidiens	-	-	-
- Hebdomadaires	1	-	1
- Autres	3	2	5
Missions religieuses			
1°) Nationales			
- Quotidiens	-	-	-
- Hebdomadaires	-	2	2
- Autres	8	22	30
2°) Etrangères			
- Quotidiens	-	-	-
- Hebdomadaires	-	-	-
- Autres	2	12	14
Autres :			
- Quotidiens	-	-	-
- Hebdomadaires	2	-	2
- Autres	4	5	9
TOTAL	20	43	63

Le tableau ci-dessus ne fait aucune comparaison de la presse pour indigènes avec la presse pour européens. Il aurait été intéressant de faire une analyse quantitative entre ces deux presses qui ont cohabité parallèlement sous la colonisation.

Quoi qu'il en soit, l'époque coloniale a été paradoxalement florissante pour la presse en langues indigènes. Il n'est pas de notre devoir d'y évoquer le contenu car il ne faut pas perdre de vue qu'il subsistait un complexe permanent qui hantait les deux races à la veille de l'indépendance.

Quantitativement, 43 titres en langues nationales sur un total de 63 titres, cela représente 68 %. Cela signifie que les langues nationales ont été scientifiquement transcrites et largement enseignées.

Aujourd'hui, il y a un processus de retour à la réhabilitation des langues nationales dans l'enseignement. Certains pays ont réussi sans coup férir l'expérience. Par exemple le cas de quelques pays d'Afrique Centre-orientale et le Sénégal en Afrique occidentale. Ces pays, non seulement dispensent l'enseignement en langues nationales, mais font plusieurs publications : romans, journaux, manuels, dictionnaires, etc...

Un certain nombre de langues africaines ont des manuels de base datant de l'époque coloniale. Pour le seul cas du Congo, il existe toujours en vente aujourd'hui deux excellents dictionnaires bilingues très réclamés en librairie : Lingala/Français et Kikongo/Français. Il y a aussi d'autres dictionnaires d'un intérêt plus local que national : Vili/Français et Kukuya/Français. Malheureusement, il manque des manuels scolaires.

3.1.1.5. Les écoles expérimentales sénégalaises

Par décret présidentiel n° 71-566 du 21 mai 1971, le Sénégal a institué la transcription normalisée des six langues nationales principales en vue de leur insertion dans le système éducatif. Il s'agit des langues suivantes : Ouolof, Sérène, Poular, Diola, Malinké, et Soninké (1). Depuis 1978, plus de 910 stagiaires ont suivi des cours dans ces langues dans 104 centres, grâce au concours de 59 moniteurs formés à cet effet.

Le Centre de Linguistique Appliqué (C.L.A.D.) est un institut supérieur de l'Université de Dakar. Il s'occupe de la recherche en linguistique appliquée et fait les différentes transcriptions. Il diffuse à la radio des émissions d'alphabétisation dans ces langues. Il faut

(1) NDOYE (Mamadou Lamine).- Op. Cit. § III

reconnaître franchement que les villageois suivent davantage les communiqués ou la musique folklorique que ces émissions qu'on leur destine de façon très anonyme.

A la table ronde sur le C.B.U. à Grenoble 1973, Monsieur Théodore N DIAYE a déclaré : "signalons également quelques publications dans les principales langues du pays, de la direction de l'alphabétisation : 5 syllabaires et 2 documents d'éducation civique" (1).

L'exemple sénégalais semble ne pas nous satisfaire entièrement. Il y a six langues qui servent simultanément à titre expérimental. C'est trop tout de même pour ce petit pays de 196 722 Km² et une population estimée à 5 381 000 habitants.

Quand Monsieur N Diaye parle de 5 syllabaires, cela revient à dire qu'il y a en fait un syllabaire par langue. Cependant, sans aucune ambition hégémonique, la langue ouolof serait bien indiquée pour servir de base expérimentale. C'est une langue nationale de fait, en ce moment, car plus de 60 % des sénégalais l'utilisent comme langue véhiculaire, particulièrement dans les grands centres urbains. D'autre part, si toutes ces six langues sont retenues après la phase expérimentale, cela revient à dire que chaque manuel sera édité dans chacune d'elles. C'est une dépense superflue pour une économie aussi chancelante que celle du Sénégal. Surtout, me semble-t-il, c'est une dispersion d'effort inutile qui pourrait s'avérer préjudiciable à long terme.

3.1.1.6. L'expérience des pays de l'Afrique Orientale

En Afrique orientale, les langues nationales sont enseignées depuis l'école primaire jusqu'à la faculté. Au Rwanda par exemple, la langue nationale est le Kinyarwanda. Tout le cycle primaire, lequel dure (7) sept ans dans cette ex-colonie allemande puis belge, se fait exclusivement en Kinyarwanda. Le français est la première langue étrangère ; elle s'apprend de façon intensive la dernière année qui précède le collège d'enseignement

(1) N DIAYE (Théodore) Op. Cit. §III.

général qu'on appelle ici, cycle d'orientation. Toute la presse locale se fait en Kinyarwanda (cf annexe 1). Seuls les documents officiels sont bilingues Kinyarwanda-Français. C'est encore une phase transitoire car le relais entre ces deux langues sera véritablement consommé dans quelques décennies.

C'est la même expérience que l'on retrouve au Burundi voisin. Ici, la langue nationale est le Kirundi. Elle a des affinités évidentes avec le Kinyarwanda parlé au Rwanda. L'introduction du Kirundi dans le système éducatif du Burundi remonte à quelques années après l'indépendance, octroyée en 1962.

Quant au Swahili, c'est une langue supra-nationale. On la retrouve dans la plupart des pays de l'Afrique du Sud-Est. C'est une langue hybride arabo-africaine née à la suite des transactions commerciales entre les arabes et Zanzibar. Elle est enseignée même dans les grandes universités américaines.

Le Swahili est la langue officielle de la Zambie et de la Tanzanie. C'est aussi cette même langue qui a servi dans le système éducatif belge dans l'ex-province du Katanga au Zaïre.

En fait, les pays de l'Afrique orientale sont très avancés dans la réhabilitation des langues nationales dans l'enseignement. En Ethiopie, par exemple, la langue officielle est l'Amharic, même si l'anglais et l'arabe occupent encore une place assez importante.

3.1.2. La résurgence de la culture africaine

L'une des missions essentielles de la bibliothèque africaine est de redresser l'image défigurée que l'on se fait des cultures africaines. D'autre part, tous les faits de civilisation doivent être collectés. Il y a quelques années, Boubou HAMMA lança comme une bouteille à la mer, un cri d'alarme : "En Afrique, un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle".

3.1.2.1. La recherche universitaire

Des recherches culturelles d'une rigueur scientifique exceptionnelle sont effectuées par nos universités. Leur domaine est vaste. Il s'agit généralement de la linguistique, la pharmacopée, la préhistoire, la sociologie, l'ethnologie, etc...

Ces études nous apportent des connaissances nouvelles sur les civilisations noires. En général, la bibliothèque universitaire reçoit toutes les études en dépôt préalable avant soutenance ou diffusion. Ces travaux ont des sous-produits extrêmement intéressants. Ce sont les films, les photos, les diapositives, les cartes, les arbres généalogiques, etc... Ces sous-produits peuvent servir pour des expositions ou des projections filmées sur l'ensemble du territoire. Ainsi, même les vieux qui ne savent pas lire apprendront par ce biais à mieux connaître leur propre culture et celle des tribus voisines.

Quant aux travaux ayant une valeur informative immédiate (préhistoire, rites magico-religieux, géographie, médecine tropicale, etc) ils peuvent faire l'objet d'éditions abrégées bien illustrées, écrites dans une typographie bien aérée pour la vulgarisation. Leur traduction dans un langage fort simple en langues nationales sera largement demandée dans les couches peu instruites de la société.

A titre d'exemple, la bibliothèque de New Delhi en Inde, fournit des éditions abrégées de vulgarisation en quatre langues afin d'atteindre le plus grand nombre de lecteurs. Il s'agit des langues : Hindou, Ourdou, Punja et anglais. L'Afrique pourra bien aussi le faire.

3.1.2.2. Collecte de la tradition orale

L'africain, l'homme noir, est essentiellement un Homo logos. La langue s'identifie à la Connaissance. La bibliothèque doit apporter son modeste concours à la collecte des traditions orales. Elle doit les conserver et les communiquer convenablement.

Il existe au Sénégal une institution qui est à coup sûr la seule de son genre en Afrique noire : les Archives Culturelles. Elles se proposent d'être un véritable centre de documentation sur la Culture Traditionnelle des différentes tribus du pays. Ces archives culturelles ont été créées en 1957 par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer (ORSTOM), un organisme français. Leur mission est de collecter toutes les formes d'expressions traditionnelles (langues, danses, cultes, funérailles, initiations, mariages, tatouages, etc...). Ainsi, les Archives Culturelles permettent une information immédiate et complète sur chaque aspect de la culture traditionnelle sénégalaise.

3.1.3. La bibliothèque et les analphabètes

En 1970, il n'y avait que 6 % de la population de la Sierra Leone qui pouvait prétendre savoir lire et écrire. De même qu'en 1960, moins de 0,1 % des enfants zairois qui entraient à l'école primaire pouvaient en sortir avec un diplôme (1).

Dès lors, l'Afrique noire est à coup sûr la zone qui a le taux d'analphabètes le plus élevé du monde. Corrolaire du droit à l'instruction, la lecture est avant tout un droit imprescriptible de l'homme.

Le bibliothécaire devra se préoccuper en priorité du sort des analphabètes de diverses manières.

3.1.3.1. Les activités pré-livresques

Ces activités regroupent l'ensemble de toutes les voies connexes qui mènent au livre et stimulent le besoin de lire. Ce sont en réalité des activités culturelles et éducatives. Elles comprennent les expositions, les conférences, la projection de films, des représentations théâtrales, etc...

Les expositions peuvent être permanentes ou itinérantes et périodiques. Le succès de l'exposition dépend du thème choisi. Pour réussir une bonne exposition, la bibliothèque doit collaborer avec des institutions qui ont un fonds important et riche d'objets culturels. Je pense aux musées, aux archives, aux associations culturelles ainsi qu'aux autres bibliothèques, particulièrement la bibliothèque nationale. Aussi, étant donné l'intensification des recherches universitaires actuellement en Afrique, certains laboratoires sont de véritables archives culturelles. C'est le cas des laboratoires d'anthropologie, de carbone quatorze (14) ou de préhistoire comme celui de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) que dirige le Professeur Cheikh Anta Diop à Dakar au Sénégal.

(1) KOTEI (S.A.I.).- Le livre aujourd'hui en Afrique.- Paris : Presse de l'UNESCO, 1982.

Ces expositions ne doivent jamais servir de tremplin à une propagande idéologique (politique, religieuse ou raciste) quelconque. Leur but est uniquement l'information culturelle du citoyen.

Enfin, dans des centres urbains particulièrement et partout où les structures matérielles le permettent, il y aura si possible des projections de films, de diapositives ou des activités purement récréatives comme le théâtre. Ces dernières activités nécessitent tout de même un léger financement supplémentaire, que certaines bibliothèques ne pourront pas acquérir facilement. L'essentiel est d'adopter la politique des moyens de bord.

3.1.3.2. L'alphabétisation

De plus en plus, il existe dans les pays africains des organismes nationaux qui s'occupent de l'alphabétisation des adultes. Cependant, le bibliothécaire devra y apporter un concours inestimable. Il lui sera demandé probablement de donner gratuitement des cours d'alphabétisation. C'est pourquoi la bibliothèque aura de préférence une salle qui réponde efficacement à une telle sollicitation. D'autre part, il devra donner obligatoirement des cours d'initiation à la recherche, à tous ces malheureux utilisateurs qui savent lire mais ne parviennent pas à découvrir eux-mêmes les lectures qui conviennent ou qu'ils veulent.

L'alphabétisation se fait aussi de plus en plus par le biais de la presse audio-visuelle. En général, cet enseignement à distance par la radio n'attire pas la moitié des analphabètes à cause de son caractère impersonnel.

Le cas des nouveaux alphabètes est très délicat à résoudre car il s'agit d'en faire des clients assidus de la bibliothèque. Le bibliothécaire proposera à leur intention des livres de lecture simples et abondamment illustrés. Il faut éviter que de longs textes typographiques les rebutent définitivement. Les livres d'initiation porteront de préférence sur des sujets assez vulgaires. Il s'agira par exemple des contes et légendes africains, à travers lesquels le nouveau lecteur retrouvera son

milieu écologique habituel, les noms des contrées, des lieux ou des personnages familiers.

Les collections seront obligatoirement en libre accès. Des panneaux de signalisation convenablement bien écrits guideront tous ces novices de la bibliothèque. Les collections refléteront non seulement les différents niveaux de lisibilité, mais aussi les motivations les plus intimes de la population.

A ceux qui s'adaptent rapidement, on proposera des brochures à vocation didactique sur l'hygiène, les techniques agraires, la puériculture, l'éducation civique, la prévention routière ou médicale, etc...

Si la bibliothèque offre des lectures pertinentes, elle fera des nouveaux alphabètes, des clients assidus et motivés. Comme le dit John Herschel : "Donnez à un homme le goût de la lecture et les moyens de le satisfaire, et vous ne pourrez manquer de faire de lui un homme heureux" (1). C'est ce que Aldous Huxley exprimait lui aussi à sa façon : "Tout homme qui sait lire a en lui le pouvoir de se magnifier, de multiplier ses modes d'existence, de rendre sa vie pleine, intéressante et significative" (1).

En fait, l'alphabétisation de l'adulte est avant tout fonctionnelle. Elle dépassera le stade élémentaire. Il faut que les sujets formés à l'âge plus ou moins avancé puissent acquérir des connaissances essentielles appropriées, qui leur font défaut dans leurs responsabilités de citoyens, de pères et de mères de famille portés à parfaire leur nécessaire initiation au monde moderne et aux réalités nationales de leur pays.

L'alphabétisation fonctionnelle poursuit un but économique dans les pays sous-développés, particulièrement en Afrique noire. Le cas le plus évoqué est celui des ouvriers industriels. En effet, la formation professionnelle comporte des éléments techniques essentiels dont la maîtrise est inconcevable sans un certain niveau d'instruction.

(1) MAUROIS (André).- La bibliothèque publique et sa mission.- Paris : Presses de l'UNESCO, 1961.- P.33.

L'alphabétisation du travailleur est absolument nécessaire aujourd'hui pour élever son niveau de raisonnement et le rendre ainsi accessible au processus de la formation professionnelle proprement dite et qualifiée. C'est par le biais de l'alphabétisation fonctionnelle que nous pourrions former tant soit peu une partie importante de la main-d'oeuvre qualifiée qui manque encore cruellement à l'Afrique noire. Actuellement, la plupart des ouvriers ne peuvent accéder aux techniques de pointe dans l'industrie parce qu'ils ne savent pas lire. L'analphabétisme est considéré comme l'un des critères du sous-développement. Mais il ne faut pas non plus perdre de vue que c'est l'analphabétisme qui engendre aussi ce même sous-développement.

3.1.4. La bibliothèque et les enfants

En Afrique noire, bien que les enfants représentent 40 % de la population, les livres qui leur sont destinés ne représentent que 5 % de l'édition. La littérature enfantine ne représente que 0,4 % de l'édition totale du Ghana (1).

C'est pourquoi, quelle que soit la modicité des moyens financiers, la bibliothèque doit porter une attention toute particulière à l'acquisition de la littérature pour la jeunesse.

D'ailleurs, une bibliothèque adulte se conçoit par rapport aux enfants. Les enfants doivent bénéficier des mêmes privilèges que les adultes et surtout de bien plus d'attention. C'est au début de la vie qu'il est plus facile d'acquérir le goût de la lecture.

En Afrique noire, l'acquisition d'un livre de lecture autre que le manuel scolaire est un cas exceptionnel dans les villages de l'arrière-pays. Encore que le manuel lui-même fait aussi souvent défaut ! Le niveau culturel des parents, ainsi que leurs revenus, ne permettent pas à ces derniers de proposer des lectures variées à leurs enfants. La lecture est l'affaire de l'instituteur.

C'est pourquoi la revue de l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM) affirmait en 1967 : "En Afrique noire, où l'élève possède rarement des livres personnels, la bibliothèque doit lui permettre d'exciter son imagination, de trouver l'évasion, le rêve qui lui est nécessaire. Le livre apparaît pour l'enfant africain comme l'un des moyens d'accéder au monde extérieur que ne lui apporte pas son milieu familial, mais dont l'enseignement reçu à l'école lui parle sans cesse"(2).

C'est donc le plus souvent à la bibliothèque et grâce à elle seule, que la plupart des élèves et écoliers africains trouveront pour la première

(1) KOTEI (S.A.I.).- Le livre aujourd'hui en Afrique.- Paris : Presses de l'UNESCO, 1982.

(2) "Nations nouvelles", Sept. 1967.

fois des livres disponibles dont le choix dépend de l'intime conviction de chacun d'eux. Ces novices de la bibliothèque doivent trouver la lecture qui convient. Il s'agit des livres qui les satisfassent du point de vue de la langue, du milieu écologique et du contenu. Seule, une édition en langue nationale est capable de répondre exactement à ces trois exigences fondamentales. C'est actuellement la lacune que les livres importés de l'étranger ne peuvent pas combler car ils sont conçus pour un public spécifique.

A titre d'exemple, le très célèbre "Père Noël" n'a aucune signification pour le jeune enfant congolais. L'animal familier qu'il retrouve éternellement dans les contes et légendes de son village, c'est le singe, l'hyène ou la tortue. Il ne connaît pas le loup ni le renard. Pour un petit sénégalais, ses fêtes familiales sont le "Tabaski" et le "Korité" ; son écosphère s'identifie au seul baobab. Je suis persuadé qu'aucun enfant américain ne se trouvera à l'aise dans des lectures ayant cette orientation culturelle.

Il s'agit simplement d'une question de différence entre les cultures. Je ne fais aucun jugement de valeur car les civilisations ne se comparent pas. Elles sont différentes par essence. C'est pourquoi la littérature enfantine importée d'Europe ne rencontre pas l'attention motivée des enfants africains. Nous parlons bien de la nature des thèmes et non du message idéologique sous-jacent.

Ainsi, à un enfant africain, il faut de la lecture africaine, sagement conçue. Cette lecture appropriée motivera profondément le jeune lecteur novice. Donc, il faut éviter de le rebuter par des lectures impropres. Seuls des livres lisibles, bien illustrés sont la meilleure initiation. C'est le gage indicateur vers des lectures plus savantes à l'adolescence. Il découvrira d'autres civilisations par le biais des programmes scolaires et de ses lectures ultérieures.

Le bibliothécaire devra connaître son jeune public. Il aidera tendrement aussi bien le solitaire qui veut être laissé à lui-même, dans sa meilleure position favorite, que l'hésitant qui requiert d'être guidé. La bibliothèque est le prolongement de l'école. D'ailleurs, André Maurois

reconnaît que l'enseignement n'est qu'une clé qui ouvre les portes des bibliothèques. Si l'on apprend aux enfants à aller à la bibliothèque, l'enseignement devient significatif. C'est là que réside tout l'intérêt de la nécessaire coopération entre les enseignants, les parents d'enfants et le bibliothécaire. Tous, ils ont leurs opinions personnelles quant à la nature des collections à mettre à la disposition des enfants. L'idéal eût été d'avoir une bibliothèque dans chaque école : c'est un vague rêve qui friserait la cupidité, aux yeux de maintes gens. On pense d'abord à ces populations déshéritées du Sahel qui luttent journallement contre la soif, la maladie et la faim. Leurs enfants ont sûrement besoin d'un peu plus de lait et de riz que de lecture actuellement.

Bon an, mal an, la bibliothèque doit être pour les enfants un lieu d'épanouissement intellectuel. Ils doivent y trouver non seulement de la lecture très variée, mais aussi un atelier d'expression graphique et bien sûr, ce qu'ils aiment le plus, "l'heure du conte". Le souci de la bibliothèque est de faire acquérir à ces jeunes esprits une prédisposition à la créativité.

L'aptitude à la lecture s'acquiert très peu à un âge avancé. Le bibliothécaire doit tenir compte perpétuellement de cette maxime dans ses rapports avec ses jeunes clients. Le rapport VANDEVOORDE est précis à ce sujet : "On le sait, c'est presque une loi : nul n'aura recours au livre et à sa diversité, dans le cours de sa vie adulte, s'il n'en a pas, dans son enfance et sa jeunesse, connu le goût et le maniement"(1). C'est à l'enfance que se situe le moment crucial de l'adhésion définitive au livre. Le premier paramètre à prendre en compte est à l'évidence d'ordre psychologique : la définition que l'enfant se fait d'un libre recours au livre.

(1) Rapport VANDEVOORDE, juillet 1981.- P. 50.

3.1.5. La rationalisation des ressources d'information

La communication directe est tributaire du temps et de l'espace. Pour lui permettre de se perpétuer dans la durée, il faut qu'elle soit consignée dans un document : livre, image, photo, disque, film, etc... Le bibliothécaire doit trier dans la gamme infinie des documents disponibles, ceux qui conviennent à ses lecteurs. Les pays africains n'arrivent même plus à acquérir le minimum de documents indispensables à la bibliothèque, eu égard aux prix prohibitifs sur le marché.

D'autre part, certains bibliothécaires inhibés de gigantisme ignorent très souvent que la bibliothéconomie est une science qui s'articule à un milieu sociologique donné. A cet effet, les collections doivent s'inscrire dans ce même contexte. C'est ce que HOULE explique : "Il est toujours de règle qu'une bibliothèque soit adaptée au milieu qu'elle doit desservir, que ses collections reflètent les besoins de la communauté, que ses techniques soient mises à la portée des usagers et que ses services s'adaptent à un programme clairement préétabli" (1).

Cependant, le manque d'un personnel qualifié et la piètre modicité des moyens financiers ne permettent pas à nos pays de multiplier infiniment le nombre de bibliothèques. Aussi, les rares établissements existants doivent-ils être bien gérés afin de jouer un rôle pluridisciplinaire dans leur sphère géographique.

3.1.5.1. Une bibliothèque pluridisciplinaire

L'écueil fatal auquel les jeunes bibliothécaires africains échappent rarement consiste à transposer dans leurs pays des modèles étrangers. La bibliothéconomie est une science sociale. Elle a une méthodologie universelle. La norme ISO 833 relative aux abréviations des mots dans les titres de périodiques par exemple, sera utilisée de la même façon dans tous les pays. Je pense aussi aux systèmes ISDS et ISBD. Ces normes garantissent l'unicité organique de l'accès universel aux documents et à l'information.

(1) HOULE (Cyril O).- Le rôle des bibliothèques dans l'éducation des adultes et dans l'éducation de base.- Paris : Presses de l'UNESCO, 1951.

Par contre, en tant que science de la communication la bibliothéconomie s'adapte aux données objectives de chaque milieu. Ces données sont le plus souvent en Afrique noire la pénurie des crédits et du personnel qualifié, une population à majorité analphabète, une paupérisation généralisée dans les campagnes, etc...

Tous ces indicateurs nécessitent une analyse méticuleuse. Il s'agit d'éviter que, par votre faute personnelle, la bibliothèque devienne une institution sensitaire à l'usage exclusif des riches ou des universitaires. C'est là que je pense à une bibliothèque multimédia et multifonctionnelle.

Le traitement et le culte séculaire du livre doit être perçu en synchronisation avec d'autres médias. Le média est tout objet porteur de l'information, selon la définition que donne J. MEYRIAT.

D'autre part, les barrières étanches actuelles entre les différents types de bibliothèques privent les citoyens d'user d'un patrimoine qu'ils ont contribué à mettre en place par les impôts autoritaires et d'autres taxes fudiciaires indirectes.

Au regard de nos capacités réelles disponibles en Afrique noire, il suffirait d'opposer partout, dans nos pays, à l'actuelle dispersion des efforts dans le domaine de l'information, une politique originale, cohérente et rigoureuse des activités de nos différents services. C'est d'ailleurs autour de cette nécessité urgente que se tinrent les assises de Kampala (Ouganda) en 1970. L'objectif était justement d'inciter tous les pays africains à assurer une meilleure utilisation de leurs ressources très limitées. Beaucoup de pays semblent ignorer l'impact de cette recommandation. Aujourd'hui, la sectarisation standardisée des bibliothèques est très néfaste et marginalise discriminatoirement maints lecteurs. Partout où les conditions objectives l'exigent, la bibliothèque devra satisfaire les demandes les plus élémentaires des citoyens. La rigoureuse spécialisation actuelle des bibliothèques africaines pénalise aveuglément les lecteurs.

3.1.5.2. L'expérience congolaise

La bibliothèque nationale de Brazzaville a été créée en 1971. En dehors du Centre Culturel Français et de l'Agence de Presse Novosti de l'Ambassade de l'URSS, il n'y avait aucune bibliothèque publique au Congo. La bibliothèque nationale a ouvert ses portes au public. Elle est devenue circonstancielle la plus grande bibliothèque de lecture publique de Brazzaville. Depuis lors, deux bibliothèques d'arrondissement (commune) ont été inaugurées. Mais la bibliothèque nationale continue à assurer le service public.

En devenant circonstancielle prestataire des mêmes services qu'une bibliothèque publique, notre bibliothèque nationale connaissait très bien toutes les conséquences potentielles. C'est pourquoi elle a mis au point une politique conséquente pour éviter la détérioration des documents par les méfaits habituels : usure, vol, soustraction des illustrations, etc...

La bibliothèque nationale ne jouit pas des prérogatives du dépôt légal. Il se fait encore au Ministère de la Justice. La bibliothèque nationale a conclu des arrangements spéciaux avec les libraires de Brazzaville, notamment l'Office National des Librairies Populaires, une entreprise d'Etat. Au terme de ces arrangements, les librairies donnent gracieusement à la bibliothèque nationale un exemplaire de chaque livre vendu au Congo. Puisqu'il y a plusieurs librairies, la bibliothèque nationale reçoit par ce truchement au moins cinq exemplaires de chaque document vendu au Congo en librairie.

La politique d'acquisition de la bibliothèque nationale obéit scrupuleusement à cette exigence. Les documents spécifiquement réservés à la lecture publique sont achetés en un ou deux exemplaires. Cependant, les livres qui méritent d'être conservés comme patrimoine national sont achetés au moins en trois exemplaires ainsi répartis : un exemplaire pour la conservation, un second pour le prêt et un troisième pour la réserve.

Les documents destinés au prêt à domicile sont en libre accès. Une salle de lecture a été aménagée pour la consultation sur place. Le prêt à domicile est recevable jusqu'à concurrence de 3 documents pour 15 jours.

En fait, la bibliothèque nationale de Brazzaville, malgré son nom, est un établissement double, regroupant à la fois les activités de conservation et de prêt. On pourrait même dire qu'il s'agit de deux bibliothèques regroupées sous un même toit et dont la gestion est assurée par un même personnel qualifié. Aujourd'hui, les deux activités se sont révélées très compatibles. Il n'y a pas lieu d'arrêter l'expérience, eu égard à l'état actuel de la lecture publique.

Les droits d'inscription pour le bénéfice du prêt à domicile sont de 100 F cfa (2,00 FF) pour les élèves et étudiants et de 300 F cfa (6,00 FF) pour les adultes. Le prêt à domicile se fait d'une façon indifférenciée à tous les citoyens.

Le système de classification est la CDU simplifiée afin de permettre à chacun de se servir en libre accès aux rayons. Les prêts à domicile se situent autour de 60 à 80 documents par jour. La bibliothèque est ouverte au public de 9 h à 12 h le matin et l'après-midi, de 15 h à 17h30. C'est exactement le même horaire officiel des heures de bureau, encore que les administrations ouvrent à 7 h 30 le matin. Alors, ces heures inspirées peut-être par la situation excentrique de la bibliothèque, ne permettent pas aux travailleurs d'emprunter les livres. Même les élèves et les étudiants n'en profitent que rarement entre deux cours.

La bibliothèque comptait 5 000 livres en 1974 (1) et probablement plus de 10 000 actuellement, c'est à dire 12 ans après sa création. Il y a 60 places assises, un présentoir à périodiques récents, etc... La littérature disponible est exclusivement en français, à une exception près. Le département de l'audio-visuel compte quelques centaines de disques et de cassettes.

(1) MBOT (Jacqueline). - Inventaire des bibliothèques et centres de documentation en Afrique centrale.- Paris : CARDAN, 1974.

Pour mieux desservir la population de Brazzaville, la bibliothèque a ouvert deux annexes de quartier à QUENZE et MOUNGALI. Ces annexes ont des heures d'ouverture plus extensibles. L'une d'elles a une section enfantine assez bien fréquentée. Pour desservir complètement la ville, il faut environ huit (8) annexes sinon plus, si l'on veut refléter la structure administrative. Malheureusement, comme toutes les villes neuves, africaines en particulier, Brazzaville s'étend d'une façon anarchique et tentaculaire sur des zones non loties, souvent très insalubres, dont la desserte est difficile.

Depuis 1974, le Ministère de la Culture veut doter chacune des neuf (9) régions administratives du pays d'une bibliothèque de lecture publique. C'est un ambitieux projet qui s'assimile à l'heure actuelle à un rêve bien futuriste, d'autant plus qu'aucune étude particulière n'y a jamais été faite. Le présent plan quinquennal 1982-1986 du Congo n'y fait aucune espèce d'allusion. C'est pourquoi Clavel présentait déjà en 1974 : "Il n'est pas possible à un pays pauvre de faire surgir des bibliothèques dans chaque localité" (1). La solution de la desserte de l'arrière-pays sera à coup sûr le bibliobus.

Le bibliobus est le seul moyen qui permettra à l'Afrique de pallier l'actuelle pénurie des bibliothèques aussi bien en ville que dans les campagnes.

3.1.5.3. Le bibliobus

C'est un véhicule spécialement aménagé en bibliothèque. On y classe des documents variés (livres, albums, disques, cassettes, etc...) consultables en libre accès.

En Afrique, il ne sera pas utilisé uniformément dans tous les pays. Son usage demandera d'abord de très sérieuses études préalables, relatives au climat, l'état des routes, les dépositaires, etc... Il y a d'autre part le sempiternel problème du pouvoir économique des états.

(1) CLAVEL (J.R.) République populaire du Congo : plan de développement des bibliothèques.- Paris : presses de l'UNESCO, 1973.

D'abord, l'achat du véhicule est relativement cher ; ensuite, son équipement demande une main-d'oeuvre très spécialisée. Enfin, il faut bien un personnel formé en bibliothéconomie et bien dévoué pour affronter toutes les vicissitudes d'une route mal entretenue.

L'usage du bibliobus de campagne est déterminé par plusieurs facteurs propres à chaque pays. Cependant, l'acquisition d'un bibliobus et son équipement matériel apparaît encore comme un luxe pour bien des économies du continent noir. Néanmoins, le bibliobus est un bon instrument de promotion de la lecture. C'est le prolongement de la bibliothèque classique. L'Afrique devra y penser sérieusement, faute de construire des bâtiments appropriés.

3.1.5.4. La promotion de la bibliothèque

Quelle que soit la finesse de son architecture, le propre d'une bibliothèque est d'être fréquentée par le plus grand nombre possible de lecteurs. C'est dans ce contexte que le bibliothécaire africain doit faire une campagne de promotion marketing de sa bibliothèque en s'appuyant sur les mêmes médias publicitaires que les industriels.

En Afrique, la lecture ne pointe pas à l'horizon comme une activité socialement répandue. Le bibliothécaire africain devra maintenir un dialogue permanent avec les utilisateurs effectifs ou potentiels des services de la bibliothèque. Il lui faudra faire connaître la bibliothèque, ses produits, ses services aux usagers. Ainsi, il pourra utiliser des moyens multiples : annonces dans la presse, dépliants publicitaires, journées d'information, affiches, fourniture des produits et services gratuits à titre d'essai, etc... S'il s'agit d'une nouvelle bibliothèque, l'inauguration se fera officiellement par une autorité de premier plan, capable de drainer toute la presse qui en fera un large écho par la suite.

La coopération avec la presse, notamment la radio et la télévision pourrait s'articuler autour d'un programme hebdomadaire ou mensuel de quinze à trente minutes axé sur les bienfaits de la bibliothèque. Il s'agit d'inciter le maximum de lecteurs à fréquenter la bibliothèque et d'en tirer les

avantages gratuitement. Progressivement, on peut arriver à persuader les lecteurs à former un club ou une association, afin qu'ils soient indirectement ou directement associés à la gestion de la bibliothèque de façon active.

L'effort de promotion de la bibliothèque ne sera pas limité dans le temps. Il devra être constant et soutenu.

Si l'afflux massif des lecteurs ne correspond pas aux capacités matérielles de la bibliothèque, ils seront orientés dans d'autres établissements susceptibles de répondre à leurs besoins. C'est là que réside la signification la plus précise d'une gestion coordonnée et complémentaire des différents organes d'information du pays. L'unicité de l'information est un impératif des pays africains pour leurs ressources très limitées.

3.1.5.5. L'unicité de l'information

Nous ne saurions que trop insister sur cette nécessité urgente. Actuellement, il n'y a pas de réseaux nationaux structurés de bibliothèques en Afrique noire. Les catalogues collectifs sont aussi rares que les bibliothèques nationales.

La bibliothèque publique devient de plus en plus une réalité nationale. Elle se propose de répondre de façon encyclopédique aux besoins des usagers, en leur fournissant la documentation la plus variée que possible. L'enfant, l'ouvrier, le marchand, la puéricultrice, etc.. espèrent y trouver la littérature qui leur convient. Malheureusement, même les plus grandes bibliothèques du monde ne peuvent satisfaire parfaitement chaque lecteur.

C'est pourquoi, par devoir, les bibliothécaires, les documentalistes et autres archivistes doivent regarder la réalité africaine en face. Comme on aime le dire en marketing commercial "le client n'a pas de face". L'information ne peut pas être discriminatoire. Elle est unique, indivisible et multiforme.

C'est ce que certaines bibliothèques universitaires cerbères s'appliquent à ignorer. Ce qui intéresse les citoyens c'est moins la place qu'occupe la bibliothèque universitaire dans l'université qu'au sein de la nation. La bibliothèque universitaire africaine ne doit plus se proclamer l'apanage exclusif de l'université, c'est à dire réservée aux étudiants et aux professeurs seulement. C'est une vieille conception scolastique. Paradoxalement la bibliothèque universitaire est en général la plus grande bibliothèque du pays. Elle est financièrement plus nantie que toutes les autres bibliothèques du pays. Le cas est particulièrement vrai pour le Congo.

La plupart, sinon toutes les bibliothèques universitaires des pays francophones, bénéficient d'une aide financière substantielle au titre de la coopération française. C'est pourquoi les récessions financières sont ressenties ici avec moins de vulnérabilité que dans les bibliothèques publiques. Les bibliothèques universitaires offrent en général un service de meilleure qualité. En face d'elles, les bibliothèques publiques végètent, bon an, mal an, au seuil de la pauvreté totale. A titre d'exemple, la bibliothèque nationale du Congo avait, en 1974, c'est à dire 3 ans après sa création, 5 000 livres, alors que la bibliothèque universitaire affichait à son actif 70 700 livres (1). La pauvreté indescriptible des bibliothèques publiques africaines s'explique par le fait que celles-ci ne sont pas une priorité avouée, ni pour l'Etat, ni même pour les ministères chargés de la culture, dont elles dépendent le plus souvent. Par contre, les ministères de l'Education nationale savent très bien que la bibliothèque est le soubassement pédagogique indispensable et dynamique à l'enseignement supérieur, au delà du cours traditionnel magistral.

Devant ce triste panorama, tous les hommes de l'information doivent privilégier le service public parallèlement à leurs missions classiques. Pourquoi la bibliothèque universitaire doit-elle recevoir seulement les professeurs et les étudiants ? Pourquoi la bibliothèque nationale ne se doublerait-elle pas d'un fond destiné au prêt classique ? Pourquoi des centres de documentation spécialisés ne recevraient-ils pas les étudiants ? Pourtant, d'où qu'elle vienne, l'information émancipe l'homme. Il n'y a de livre utile qu'un livre lu.

(1) CLAVEL (J.P.).- CF supra § III

Toutes ces questions doivent être situées dans un contexte précis. Chaque contexte national trouvera des réponses sages à celles-ci. Je suis persuadé que le devoir et le bon sens éviteront aux jeunes bibliothécaires africains les erreurs et la ségrégation dans la diffusion de l'information.

Seule, une gestion coordonnée et complémentaire de tous les organes fera de l'information une ressource nationale aussi importante que l'énergie ou une main-d'oeuvre qualifiée. L'avenir culturel et économique de l'Afrique en dépend à tous égards.

CHAPITRE IV

CONTRIBUTION DES POUVOIRS PUBLICS

4.1.1. Le métier de bibliothécaire

La phase de transformation et d'acculturation que viennent de traverser les jeunes états d'Afrique a été marquée aussi par de nombreuses lacunes et même quelques déficiences notoires, notamment dans le domaine des bibliothèques dont les activités intéressent à la fois la Culture, l'Education, les services de l'Information. On peut constater, en effet, que les autorités africaines ont généralement sous-estimé l'apport réel ou potentiel des bibliothèques au développement global et à l'édification de l'Afrique.

Cependant, les pouvoirs publics ne peuvent pas arbitrairement du jour au lendemain donner une impulsion promotionnelle à l'action culturelle des bibliothèques. A l'origine, il y a le bibliothécaire. C'est lui qui doit proposer aux décideurs tous les projets qu'il juge réalistes et indispensables.

On parle très souvent de la pénurie de bibliothécaires qualifiés. C'est un fait indéniable. Cette pénurie est le premier obstacle de la bibliothèque africaine. Par contre, on n'avoue jamais la très mauvaise gestion des quelques bibliothécaires qualifiés. Dans certains pays, ceux-ci, après leur formation, ne trouvent pas de la part des pouvoirs publics la volonté de créer même l'armature la plus élémentaire d'une bibliothèque de lecture publique. C'est un cas d'équivoque, où l'on trouve un personnel qualifié qui choisit de se tourner alors vers la documentation dans des entreprises ou dans des structures administratives plus accueillantes. Dès lors, ce personnel oublie la mission pour laquelle il est formé : être l'instigateur d'une politique nationale en matière de bibliothèques.

En fait, le prétexte le plus évoqué est le manque de statut du corps des bibliothécaires. Ce cadre institutionnel indispensable fait défaut dans la quasi-totalité des états africains. Pourtant, le statut est une garantie pour les bibliothécaires. Il assure la stabilité de l'emploi et la pérennité de la profession. C'est un véritable cordon sanitaire.

Dès lors, très peu de candidats sont tentés par cette carrière du fait du rang peu élevé qu'on leur octroie dans la fonction publique. Ils

sont découragés devant les maigres perspectives de promotion. Il n'y a ni voyage d'étude, ni stage de perfectionnement, ni concours professionnels. C'est l'immobilisme intellectuel, l'autarcie qui asphyxie le jeune cadre dans son avenir moral.

Cette situation économique et sociale du bibliothécaire ne pourra être résolue que par la promulgation d'une législation appropriée. Des institutions comme l'UNESCO sont prêtes à mettre une telle législation en place en collaboration avec les experts nationaux des pays qui le demandent. Les bibliothécaires sont des cadres du personnel à vocation sociale comme les enseignants, les médecins ou les assistants sociaux, etc... C'est dans ce canevas qu'on peut arrêter l'exode des bibliothécaires actuellement constaté dans les pays africains.

Devant le désespoir, beaucoup de bibliothécaires quittent avec fracas la bibliothèque. Ils gardent vis à vis de celle-ci, sinon une grande amertume, du moins une indifférence frisant la haine, au point qu'ils ne la fréquentent même plus, pour des lectures personnelles. Evidemment, ils ne pourront plus jamais faire partie d'une association nationale de bibliothécaires. C'est la profession qui meurt avant même d'avoir amorcé la pente de croissance.

L'exemple du Congo est à coup sûr l'un des meilleurs cas à citer. La République populaire du Congo, après avoir créé sa bibliothèque nationale en 1971, a envoyé en formation à l'étranger (France - URSS - Sénégal) plusieurs dizaines d'étudiants en bibliothéconomie. Faute de statut approprié, tous ces jeunes ont été engagés dans la fonction publique mais dans le cadre du personnel administratif de l'Etat. C'est le corps qui paie le moins, soit dit en passant. D'autre part, la bibliothèque n'a pas les moyens financiers et matériels adéquats. Devant ce chômage déguisé, les bibliothécaires, archivistes et documentalistes ont embrassé des structures bien payantes : douane, assurance, police, banque, etc... Il n'y a aucune volonté même lointaine pour endiguer cette fuite. Il me semble qu'apparemment, personne ne s'en plaint.

En Afrique, même quand les autorités nationales sont conscientes de la contribution importante que les bibliothèques peuvent fournir au progrès de la nation, les gouvernements africains méconnaissent encore trop souvent l'urgence présente du financement des bibliothèques. Celles-ci sont négligées dans les plans de développement économique et social par préférence à l'Education, l'Alphabétisation ou la Recherche Scientifique, par une banale assimilation conceptuelle. Ainsi, la bibliothèque éprouve toutes les difficultés pour obtenir les ressources nécessaires à son épanouissement.

Souvent, cette lacune est due à l'ignorance des décideurs. En général, ils ne sont pas de la profession. Ce sont souvent des instituteurs ou des soldats révoqués, promus à ces postes de responsabilité par des voies extrêmement lugubres. Comme ces nouveaux "chefs" ne veulent guère apprendre auprès de leurs subordonnés, on assiste au dépérissement de la profession. Le bibliothécaire ne peut faire admettre par ceux-ci l'importance et l'urgence d'intégrer la bibliothèque dans le plan national, pour son financement.

4.1.2. Le Réseau National des bibliothèques

L'idéal serait de faire adopter par l'Assemblée Nationale une loi qui viendrait asseoir légalement un organisme gouvernemental qui aurait pour rôle la supervision et la coordination de toutes les activités documentaires du pays.

L'état doit d'abord déterminer les activités prioritaires. Ensuite, il dotera la bibliothèque des moyens financiers et du personnel nécessaire dont le réseau a besoin.

Le réseau national est une structure indispensable, surtout dans nos pays sous-développés . Il permet une gestion collective et rationnelle des ressources par la coopération et la coordination entre les bibliothèques, le prêt inter-bibliothèques, les catalogues collectifs, l'uniformisation des normes de traitement à l'échelon national, etc... Le réseau s'oppose aux instincts autarciques des bibliothèques africaines actuellement. Devant l'inflation, aussi bien documentaire que monétaire, aucune bibliothèque ne peut plus vivre repliée sur elle-même.

En Afrique, on pourrait étendre cette coopération à d'autres institutions culturelles comme les archives, les centres de documentation, etc.. C'est le seul gage d'un rendement optimal.

Les multiples réunions des membres du réseau déboucheront sur une certaine forme de recyclage. En tout cas, l'échange d'expérience enrichira les uns et les autres, particulièrement sur le plan déontologique. On n'aurait plus des cas déplorables, semblables à celui que nous rapporte Odette Gnahore : "Un droit d'inscription de 500 francs cfa préalable à l'inscription et une taxe mensuelle de 100 francs cfa si l'on veut emprunter plus de quatre livres à la bibliothèque de Louga au Sénégal"(1).

(1) GNAHORE (Odette).- Les bibliothèques publiques en Afrique.- Villeurbanne : ENSB, 1978.

4. 1.3. L'industrie du livre

La promotion de la lecture exige des pouvoirs publics une politique ferme de l'édition, de l'enseignement et de l'alphabétisation des adultes. L'industrie du livre doit être encouragée et subventionnée si l'on veut mettre à la disposition du petit écolier et de l'adulte le livre qui convient.

Le livre qui convient est celui qui présente en langues nationales une ambiance locale. L'industrie du livre devra puiser ses thèmes dans l'écosphère ambiante pour atteindre parfaitement la sensibilité de l'âme africaine. C'est un aspect extrêmement important dans l'édition enfantine car c'est au début de la vie qu'il est plus facile d'acquérir le goût et l'habitude de la lecture.

C'est pourquoi la recherche et l'action pédagogiques doivent faire l'objet d'une attention spéciale. Les services de publication doivent transcrire aussi des livres étrangers, si la peine en vaut les frais.

Mais, il est triste que beaucoup d'africains médusés soient encore persuadés du fait de l'acculturation, que l'Afrique est le seul continent qui a un passé ténébreux ; une Afrique plus occupée par des guerres tribales ou l'anthropophagie que par le commerce, les arts et la science.

C'est justement cette image défigurée de l'Afrique que la bibliothèque doit redresser. Elle doit diffuser les vraies valeurs de la civilisation africaine. Pour y parvenir, il faut que soient posées les assises de fondation nécessaires à la revalorisation de la culture africaine. Il s'agit surtout de l'insertion des langues africaines dans le système éducatif.

C'est la même solution que propose J. BROCK dans son rapport de mission en Afrique Centrale, publié en 1971 dans : "Archives et bibliothèques de Belgique" (1) "La difficulté de trouver des textes adaptés aux besoins

(1) BROCK (J.).- les bibliothèques en Afrique centrale .- Bruxelles : archives et bibliothèques de Belgique, 1971.

et à la mentalité des lecteurs africains, est surtout manifeste dans le cas des ouvrages techniques et des manuels scolaires et universitaires, mais elle est sans doute plus grande encore dans celui des livres d'intérêt général et des oeuvres d'imagination, qui sont indispensables si l'on veut encourager à la lecture les nouveaux analphabètes, enfants et adultes. Pour répondre pleinement aux besoins du public et à une demande sans cesse croissante, ces pays devraient pouvoir disposer dès lors en quantité suffisante de livres de qualité, écrits par des africains, pour des africains, dans les langues nationales et si nécessaire dans les langues vernaculaires". (1).

L'espoir fait vivre. des progrès notables se réalisent un peu partout en Afrique. A la table ronde sur le contrôle bibliographique universel dans les pays en voie de développement tenue à Grenoble (France) du 22 au 25 août 1973, Théodore N'DIAYE notait avec satisfaction déjà qu'au Sénégal : "Nous avons relevé deux périodiques en langues nationales "Kaddu wa scu Gor" édité par les écrivains Pathé Diagne et Ousmane Sembène et "Demb Ak Tey" (cahiers du mythe) édité par le Centre d'Etude des civilisations de Dakar qui se propose de promouvoir une action culturelle de masse en permettant au grand public d'accéder et de participer aux oeuvres littéraires et artistiques de notre patrimoine" (2). Et Monsieur N'DIAYE de poursuivre : "L'Institut Fondamental d'Afrique noire a édité grâce aux soins de Pathé Diagne, trois publications en langue Ouolof dont le plus important est "Terebtannu ladab ci wolof" (anthropologie Wolof de littérature" (2).

La démocratisation de la lecture exige des pouvoirs publics une politique ferme et hautement exprimée de promotion des langues africaines, de l'édition, de l'enseignement et de l'alphabetisation. Ce sont là des paramètres suffisants pour produire en quantité nécessaire des livres de qualité écrits par des africains pour un public africain. Cette exigence à laquelle certains pays ne songent guère, suppose l'existence d'une production littéraire nationale par des africains eux-mêmes et le développement d'une

(1) BROCK (J.) Les bibliothèques en Afrique Centrale.- Bruxelles : archives et bibliothèques de Belgique, 1971.

(2) TABLE RONDE SUR LE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. 1973. Grenoble.- Le contrôle bibliographique universel dans les pays en voie de développement : Grenoble 22 au 25 août 1973 : compte-rendu.- Munich : Verlag dokumentation, 1975.- P. 33.

industrie locale ou sous-régionale du livre. Au cas contraire, nous assisterons progressivement au dépérissement graduel des cultures africaines.

Malheureusement, la triste logique qui surprend actuellement, c'est que beaucoup de pays se détournent des véritables problèmes nationaux. Ils préfèrent paradoxalement des fêtes mondaines à l'instruction publique, mille fois moins chère et infiniment plus rentable que nul autre investissement.

4.1.4. La co-édition sous-régionale

Les faibles potentialités économiques de la plupart des pays d'Afrique noire ne leur permettront pas à court terme de disposer chacun d'une industrie nationale du livre.

Cependant, il existe en Afrique plus qu'ailleurs, des langues sous-régionales de communication à très large spectre de diffusion. C'est encore là aussi une autre manifestation de la sinistre balkanisation coloniale qui a divisé par des frontières artificielles des clans de même souche généalogique.

En effet, l'Afrique noire n'est pas à vrai dire ce continent aux milles patois ou dialectes claniques. C'est un pays où s'interfèrent des langues supra-nationales par delà les frontières coloniales. Certaines de ces langues sont nées à la suite des relations commerciales entre des tribus différentes. D'autres existent depuis les temps les plus reculés. C'est le cas de la langue Batéké, parlée au Zaïre, au Congo et au Gabon. Le Quolof est une vieille langue de relation en Sénégal. Le Xhosa est parlé au Botswana et au Swaziland. La langue Akan est commune à la Côte D'Ivoire et au Ghana. Le Sénoufo est parlé en Côte d'Ivoire, au Niger et en Haute-Volta. La langue Ewé se parle au Ghana, aussi bien qu'au Togo et au Bénin. Le Peul est parlé dans toute l'Afrique occidentale, le long du Golfe de Guinée, du Sénégal au Nord Cameroun. C'est par excellence la langue des éleveurs. Le Tendem Malenke-Mandenge est une langue commerciale et sociale qu'on retrouve en Sierra-Léone, au Libéria, au Sénégal, en Guinée et au Mali. Le Haoussa est une langue bien connue. Elle fait l'objet d'enseignement

supérieur dans les grandes universités américaines comme la Northwestern University. C'est un idiome originaire du Nigéria. Depuis l'époque pré-coloniale, le commerce villageois en a fait un outil linguistique, dans tous les pays sahéliens. Le Swahili est une langue hybride arabo-bantoue née à l'âge d'or de la traite négrière sur les côtes de Zanzibar. C'est l'une des langues les plus parlées en Afrique orientale. C'est la langue officielle de la Tanzanie et de la Zambie. Elle est très largement parlée et écrite au Zaïre, en Ouganda et au Rwanda. Le Lingala et le Munukutuba sont les deux langues nationales véhiculaires du Congo, du Zaïre et de l'enclave angolaise du Cabinda.

En définitive, Denise Paulme (1) a raison quand elle affirme qu'il n'existe qu'à peine cinq grands groupes linguistiques en Afrique noire. Les langues véhiculaires sont toujours communes à un ensemble de pays de la même sous-région géographique. C'est pourquoi, beaucoup d'analphabètes marchands ambulants de noix de cola, de tabac en feuille ou de dattes exercent leur métier sans la moindre difficulté d'un pays à l'autre par-delà les frontières coloniales. C'est aussi le cas des éleveurs sahéliens, perpétuellement en quête de pâturages. Il n'y a pas de barrières linguistiques étanches locales au niveau des sous-régions africaines.

C'est un argument important pour justifier une édition transnationale. La promotion des langues sous-régionales offre à la démocratisation de la lecture des possibilités considérables. Une coopération linguistique entre plusieurs pays de la même sous-région permettra enfin, de diffuser très largement l'essence vraie de la culture africaine, c'est à dire la langue et la littérature.

(1) MAQUET (Jacques).- Afrique : les civilisations noires.- Paris : horizons de France, 1962.

Comme le notait avec raison Joseph BROCK à la table ronde sur le contrôle bibliographique universel dans les pays en voie de développement en 1973 à Grenoble : "Si le problème de la production et de la distribution du livre n'est pas correctement posé et résolu, l'étonnante expansion de l'enseignement dans nos pays ne sera longtemps encore qu'une alphabétisation à rebours, c'est à dire formant des candidats à l'analphabétisme. Il serait encore moins opportun d'évoquer la création d'une bibliographie nationale". (1)

(1) TABLE RONDE SUR LE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. 1973. Grenoble.- Le contrôle bibliographique universel dans les pays en voie de développement : compte-rendu.- Munich : Verlag dokumentation, 1975.- P. 69.

CONCLUSION GENERALE

Jules Ferry, pour soutenir devant le parlement français ses thèses d'occupation coloniale de l'Afrique noire -l'Afrique la plus sombre selon Stanley- glorifiait les bienfaits de la civilisation sur "les peuplades primitives qui adhèrent encore aux coutumes barbares et aux moeurs sauvages" (1). Son empressement corroborait une thèse bien répandue à la fin du XIXe siècle en Europe, selon laquelle l'Afrique était une partie a-historique du monde (2). Heureusement, l'on eut tôt prouvé que n'importe quel objet peut être une preuve potentielle dans la recherche historique.

La culture africaine a été réprimée, combattue, parfois même accusée à la clandestinité. "Le fardeau de l'homme blanc" a été lourd pour civiliser, le continent noir, selon la propre expression du romancier et grand chantre de la colonisation britannique, KIPLING. Les bienfaits de la civilisation ont été innombrables : christianisme, commerce, libre entreprise, livre, école, prison, impôt, etc...

Les indigènes les plus doués à l'école cathéchistique ont pu atteindre le statut privilégié d'Évolués, échappant ainsi au régime de l'indigénat. Plusieurs historiens avouent le modeste chiffre de 2 % du taux de scolarisation avant 1945. Ces évolués avaient non seulement appris à lire et écrire correctement, mais surtout le mimétisme parfait de l'homme blanc.

Si les missionnaires ont été particulièrement actifs dans la création des écoles confessionnelles, par contre l'administration coloniale a été extrêmement patiente et prudente dans l'instruction publique. Surtout, elle n'a créé que des bibliothèques d'études africaines très spécialisées. La lecture publique suscite l'éveil intellectuel et, subsidiairement, la révolte et l'insubordination.

Aujourd'hui, la bibliothéconomie se veut une science, ayant ses propres principes et sa méthode. De respectables institutions comme l'UNESCO, l'IFLA, la FID, croisent leurs efforts vers une unicité de réflexions pour une diffusion plus fluide de l'information.

(1) SURET-CANAL (Jean).- Afrique : Ere coloniale : 1900 - 1945.- Paris : éd. sociales, 1968.

(2) KI-ZERBO (Joseph).- Histoire d'Afrique noire d'hier à demain.- Paris : Hatier, 1972.

La bibliothéconomie se meut avec une singularité et une teinte locales selon les spécificités économiques et sociales de chaque pays. A cet égard, il nous a été possible de parler d'une bibliothéconomie africaine, du strict point de vue de la nature du message à transmettre au lecteur. C'est là la singularité de la mission ambivalente du bibliothécaire africain. Cette mission ne doit jamais servir les conceptions idéologiques du bibliothécaire, encore moins celles des pouvoirs publics. La mission du bibliothécaire lui est imposée par la science de ses devoirs professionnels.

La bibliothèque africaine doit être pour l'ensemble des usagers comme un jardin fleuri, pour reprendre un vieux dicton arabe. Elle offre gratuitement la détente, la documentation, l'information ponctuelle, l'évasion, etc...

Gabriel Naudet affirmait déjà au XVIIe siècle que la science bibliothéconomique ne change pas, mais elle évolue dans la forme des documents, des "médiats", dirons-nous aujourd'hui. Nous sommes submergés par les médias de toute nature : imprimés, films, manuscrits, audiovisuels, etc... Un média est utile à la communication s'il satisfait à la définition de Jean MEYRIAT : "Objet qui est support de l'information, qui sert à la communication et qui est durable". C'est justement ce média que la bibliothèque africaine doit communiquer.

Malheureusement, tout témoignage non écrit, doit lutter contre une utilisation légère, naïve, empirique ou dogmatique. Il doit lutter d'autre part contre une méfiance globale, hâtive et mal fondée. En Afrique noire, le média est le plus souvent un film ethnographique, une thèse sur les maladies tropicales, des photos sur une cérémonie initiatique, la circoncision ou l'excision, la liste généalogique d'une chefferie, les pérégrinations migratoires d'un clan, le culte des ancêtres, les épreuves ordaliques, les proverbes, les rites magico-religieux, les récits locaux, etc.. Ce qui est important, ce n'est pas la forme du document, mais l'information qu'il contient. L'information c'est l'élément de connaissance susceptible d'être présenté à l'aide de conventions.

Une exploitation scientifique de ces sources exhumera des valeurs culturelles qui se perdent. Ces valeurs culturelles doivent être diffusées dans n'importe quelle bibliothèque africaine. Mais la revalorisation optimale de la culture africaine est assujétie à un effort parallèle identique à l'égard des langues africaines. La langue est porteuse de culture. Seules les langues africaines permettront de bien fixer les sources orales très disparates actuellement.

Il n'est nullement question de mettre en péril la francophonie déjà bien menacée par ailleurs. Il s'agit de permettre à l'homme noir d'apporter une richesse supplémentaire dans le cadre du concert des nations. La civilisation de l'Universel est notre patrimoine commun. Il serait très malaisé qu'à ce "rendez-vous du donner et du recevoir", l'Afrique noire se présente les mains vides ou très peu chargées. Le monde actuel que les communications modernes rétrécissent au jour le jour est un dialogue pacifique entre les nations. Le meilleur terrain de ce dialogue sincère est la culture. La culture est l'âme de chaque peuple.

Le brassage des civilisations est une tâche importante pour la Civilisation de l'Universel, autrement dit la Civilisation de l'Humain.

L'Afrique doit y contribuer au prix d'un travail obstiné dont la part du bibliothécaire est très importante. La résurgence de la civilisation africaine dans ses aspects les plus positifs est une tâche d'une extrême urgence. Il y a quelques années, l'écrivain Boubou HAMA lança comme "la bouteille à la mer" d'Alfred Vigny, l'alerte de détresse : "En Afrique, un vieux qui meurt est une bibliothèque qui brûle !".

Dès lors, il est grand temps que les pouvoirs publics songent manifestement à l'essor culturel de l'Afrique. Il suffit de considérer par analogie, la bibliothèque comme un pendant de l'enseignement et en faire une priorité de premier ordre, favoriser l'industrie du livre en langues nationales et étendre parallèlement l'alphabétisation de la population rurale.

Chaque gouvernement qui osera le faire aura fatalement derrière lui TOUTE LA PATRIE RECONNAISSANTE. En effet, comme l'affirme Aldous HUXLEY : "tout homme qui sait lire a en lui le pouvoir de se magnifier, de multiplier ses modes d'existence, de rendre sa vie pleine, intéressante et significative" (1). Le droit à la culture est un droit imprescriptible du citoyen comme le droit à la vie. Toute obstruction à la démocratisation de la lecture relève de l'arbitraire le plus obtus.

Quant au bibliothécaire, il ne doit pas transposer mécaniquement comme des modèles archétypes tous les exemples étrangers pour lesquels il a peut-être un penchant particulier. Ces modèles peuvent servir de référence pour fertiliser son sens de créativité personnelle.

Chaque bibliothèque est la tangente de plusieurs facteurs propres à un milieu donné. Notre milieu africain a une réalité objective dont il faut toujours tenir compte : le sous-développement. Les manifestations extérieures les plus générales sont : l'analphabétisme, la pauvreté, la famine, les maladies tropicales, la pénurie d'écoles, l'économie agraire, l'industrie légère de transformation, etc... Ces paramètres sont le seul et véritable tableau de bord qui doit aiguïser le flair du jeune bibliothécaire africain dans ses devoirs professionnels.

Eu égard à ces multiples indicateurs, le bibliothécaire africain devra privilégier le principe de l'accès universel aux documents, dans son pays d'abord. Les lecteurs prétendus marginaux que refoulent nos banques de prêt sans discernement du fait de la spécialisation de nos bibliothèques sont injustement pénalisés. Ces humbles citoyens ne demandent rien de plus, sinon d'accéder à l'information dont ils ont besoin.

Aujourd'hui, il est admis que le développement économique, social et culturel d'un pays est particulièrement tributaire de l'organisation de son système d'information. Faute de pouvoir disposer d'un système souple qui permet à tous les citoyens d'accéder rapidement à l'information, les pays africains ne sauraient améliorer leur essor culturel et économique

(1) MAUROIS (André).- La bibliothèque publique et sa mission.- Paris : UNESCO, 1961, P. 33.

Au niveau national, il faudrait que toutes les sources d'information soient à la disposition de quiconque le souhaite, à tout moment. Tout individu doit avoir la possibilité d'acquérir ou de consulter su place dans les bibliothèques ou autres centres de documentation, les publications dont il a besoin, dès lors qu'elles sont disponibles.

En Afrique noire, la promotion de la lecture doit ignorer les barrières autarciques actuelles des bibliothèques. L'accès à la documentation devra être envisagé dans une perspective nationale. Un adage affirme avec raison à coup sûr que l'humanité reconnaît comme sages ceux qui ont rendu heureux le plus grand nombre. Le bibliothécaire africain doit faire sienne cette maxime. Si le bon sens est la chose la mieux partagée des bibliothécaires africains, leur action bienfaitrice touchera enfin toute la population, de façon indifférenciée.

Dès lors, la promotion de la lecture en Afrique noire peut être pressentie à tous égards, comme un pari gagné à l'avance. La bibliothèque fera enfin son avènement dans l'éducation populaire. Le bibliothécaire africain doit appliquer comme une loi cette maxime bien connue : "Si l'art éduque, il le fait en tant qu'art, et non en tant qu'art éducatif".



BIBLIOGRAPHIE

- 1 - BROCK (Joseph).- Les bibliothèques en Afrique Centrale.- Bruxelles : Archives et bibliothèques de Belgique, 1971.
- 2 - CHAUVEINC (Marc).- Le réseau bibliographique informatisé et l'accès au document .- Paris : Ed. d'Organisation, 1982.
- 3 - CLAVEL (J.P.).- République populaire du Congo : plan de développement des bibliothèques : rapport de mission : 10 septembre-10 novembre 1972. - Paris : UNESCO, 1973.
- 4 - COMTE (Henri).- Le cas français : réflexions sur les obstacles à la modernisation d'un système de bibliothèques.- /s.l./ : /s.n./, 1981.
- 5 - COMTE (Henri).- Les bibliothèques publiques en France.- Villeurbanne : Presses de l'UNSB, 1977.
- 6 - CORNEVIN (Robert).- Le Zaïre.- Paris : PUF, 1977.
- 7 - DEPASSE (Charles).- Les bibliothèques publiques au Congo-Belge.- Bruxelles : /s.n./, /1957/
- 8 - DIANA (Diao).- Mission des bibliothèques en Afrique.- Villeurbanne : ENSB, 1975.
- 9 - GASSAMA (Ahmadou).- L'imprimé dans la société sénégalaise de tradition orale : Témoignage.- Villeurbanne : ENSB, 1976.
- 10 - GELFAND (M.A.).- Les bibliothèques universitaires dans les pays en voie de développement.- Paris : UNESCO, 1968.
- 11 - GUSTAVINO (Guillermo).- Le dépôt légal : intérêts, problèmes et solutions. In : Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, Vol. XXII, n° 1, janvier-février 1968.- P. 2-8.
- 12 - HARDY (Georges).- La politique coloniale et le partage de la terre aux XIXe et XXe siècles.- Paris : A. Colin, 1937.

- 13 - HORROCKS (Stanley).- Les bibliothèques publiques et l'éducation populaire en Afrique. In : Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, Vol. XV, n° 5, 1961.- P. 25.
- 14 - HOULE (Cyril).- Le rôle des bibliothèques dans l'éducation des adultes et dans l'éducation de base.- Paris : UNESCO, 1951.
- 15 - KOTEI (S.A.I.).- Le livre aujourd'hui en Afrique.- Paris : UNESCO, 1982.
- 16 - LIEBAERS (Herman).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-belge et au Rwanda-Urundi : rapport de mission.- Bruxelles : Archives et bibliothèques de Belgique, 1957.
- 17 - MAUROIS (André).- La bibliothèque publique et sa mission.- Paris : UNESCO, 1961.
- 18 - MBOT (Jacqueline).- Inventaire des bibliothèques et centres de documentation en Afrique Centrale.- Paris : CARDAN, 1974.
- 19 - PAULME (Denise).- Les civilisations africaines.- Paris : PUF, 1965.
- 20 - SAMUEL (Albert) - L'Afrique a 22 ans. In : croissance des jeunes nations, n° 247, février 1983.- P. 32.
- 21 - SURET-CANAL (Jean).- Afrique : ère coloniale : 1900-1945.- Paris : Ed. Sociales, 1968.
- 22 - TABLE RONDE SUR LE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. 1973. Grenoble.- Le contrôle bibliographique universel dans les pays en voie de développement : compte-rendu.- Munich : Verlag Dokumentation, 1975.
- 23 - UNESCO. Paris.- Alphabétisation des adultes : quatre campagnes caractéristiques.- Paris : UNESCO, 1981.

- 24 - WAGNER (Madeleine).- Les bibliothèques et l'utilisation des ordinateurs ou bibliothèques et informatique : rapport introductif.- Grenoble : bibliothèque universitaire, 1968.

- 25 - WATTEL (Pierre).- Les bibliothèques et la lecture publique au Congo-belge et au Rwanda-Urundi.- Bruxelles : /s.n./, 1953.

R-M RW' ABAGORE URUBUGA

Umwaka 1982 n° 41 Umugereka wa Kinyamateka n° 1142

Bikira Mariya Umubyeyi wa Kiliziya

Babyeyi namwe nshuti musoma akanyamakuru kacu, twakunze kuganira ibya Bikira Mariya nyina w'Immana.

Bikira Mariya urugero rw'abyeyi akaba ali nawe waduhaye Rozari Ntagatifu.

Reka noneho tuganire, iby'umwanya we muli Kiliziya. Utamutaka yaba nde? Kereka ahali utaramwiyambaza: Ni Rudasumbwa usanganywe impuhwe, n'imbabazi kimwe n'Umubyeyi wese ukunda abe.

Ni umubyeyi ugira ibambe, utamwiragiza kandi nta handi yatonerana. Ni nyina w'Immana n'ubu ali kumwe nayo, umunyuzeho ntasubizwa inyuma. Ni muzirabwoba ntiyatinye kurora aho babamba umuhungu we. Aho niho kandi yaherewe ububasha bwo kutubera umubyeyi no kugira umwanya muli Kiliziya.

Ni nde utanyura kuli Nyina ngo amuvugire kuli se? Na ya mvugo y'ikinyarwanda yararumaze ngo: nubuhake buva mu mbere. Ni nde utakwemera ko Mariya ali Nyina w'Immana? N'abagore bo mu gihe cya Yezu bali bamuzi! Hahirwa inda yagutwaye n'amabere yakwonjeje (Luk. 11, 27-28).

Umwanya wa Mariya muli Kiliziya

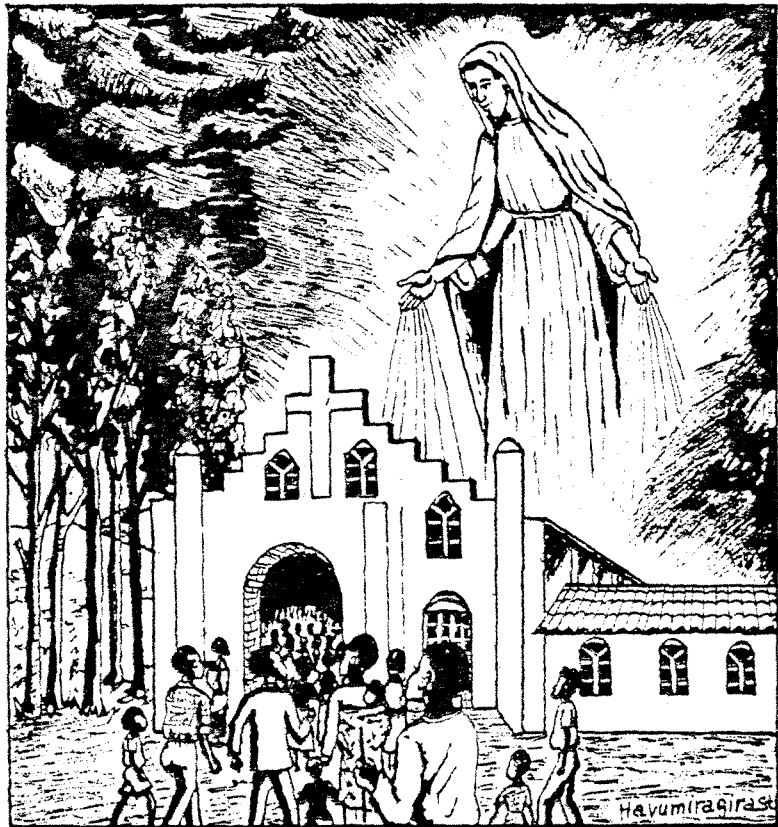
Bikira Mariya afite umwihaliko mu bavuka Rwanda, cyane cyane abo muli Kiliziya Gatolika, akagira n'umwanya ukomeye muli Kiliziya y'isi yose.

Abanyarwanda baramwitirira: Uwamaliya, Turabamaliya, Nsabamaliya, Mutuyemaliya, Benemaliya, Twagiramaliya, Nduwamaliya... Ayo mazina aliko, ahanini uzayasanga mu banyarwanda b'aba kristu.

Mariya ni Umubyeyi wa Kiliziya

Yahawe uwo mwanya n'umuhungu we ku musalaba, ubwo yamuragaga intumwa yakundaga Yohani. Mugore dore umwana wawe, ahindukilira Yohani ati: dore nyoko, (Yoh. 12, 26-27).

Icyo gihe Mariya yagizwe Nyina w'abayoboze bose. Uwo mwigisha yahise ajyana na Mariya. Nanone



Mariya yali kumwe n'intumwa, muli Senakuli, basenga, bategura guhabwa Roho Mutagatifu, ku muni wa Pentekosti, yasengeraga hamwe nabo kandi abasabira. Yali ameze rwose nk'umubyeyi mu bana be. Mariya arangije ubuzima bwe hano ku isi yajyanywe mu ijuru n'umubili we na Roho ye (niwo muni mukuru dukora kuli Assomusiyo).

Muli Liturjiya: Kiliziya yita Bikira Mariya umwamikazi w'Abamalayika;

Umwamikazi w'abatagatifu bose Umwamikazi wajyanywe mu ijuru.

Uwo mwanya Bikira Mariya yawuhawe mbere na mbere n'umuhungu we. Igihe Jambo agenewe kuvukira mu bantu ngo abakize inzigo y'icyaha, mu gitekerezo

cy'Imana na Mariya yalimo. Umukiro wacu lero unyura no ku mubyeyi w'Imana Bikira Mariya.

Ibyo turabyemera kandi tubitangaza mu isengesho Iya: **Ndemera Immana Patri:** Yenze umubili ku bwa Roho Mutagatifu abyarwa na Bikira Mariya.

N'ubwo Yezu aliko yabyawe na Bikira Mariya, aramusumba kure. Mwibuke igihe yamubwiraga ati: Mwana wanjye igihe nagushakije (jye na So) waturuhilije iki?

Nawe ati: mwanshakiraga iki? Ntimwali muzi se ko ngomba kuba mu bya data?.

Twubaha Bikira Mariya kurusha Abamalayika n'abatagatifu bose. Kubera ibyo tumufitiye urwibutso:

(reba ibikulikira urup. 2)

EXAMEN SPECIAL D'ENTREE DANS LES UNIVERSITESEXAMEN A

Traiter l'un des sujets suivants :

Epreuve de KIKONGO

Durée : 3 heures

SUJET N° 1 : KIKONGO

Ntangu ntangu na mambu mandí maku muyangidikanga. Nsi kikulu, nsi kikulu. Bwayayana bikulu ni bwa yayana bantu : ka mu mukanda nitu ko na mu mēnga ; mu ngindu, mu dyela, na mu nzakululu, mu ndílu, na mu ndwatulu, mu ntungulwa nzo na mu nsalulu nsaba, keti nseke, ni tanga ni lembo.

Ewu binkele kudia, ewu binkele kudia pele. Bana minsyobo kudia, bana minsyobo kudia pele. Bana bidzubi bia nkulumbi, bana mibingi mya nkulumbi. Bana mpe bisadi bia nsaba bya wakana. Kwayenda kwa bantu, nsi ni nsi, kwena kima kyasyamisa kikulu kia nsi, kyen'eti lufulu lwa zakidil lulendo lwawu, na zingu kyawu. Bu tu zebi ti, kikulu ni kizingu kya kanda dya bantu ; zitu kyawū. Kikulu bu kifwidi, lulendo lwawu na zitu kyawu mpe bisukidi.

Kikulu ni mwela na lu zimbu na moyo kwāso kwa yenda beto bantu mu nsi.

MIABETO LADI

(Bankete na m'vita nkululu a nsi).

SUJET N° 2 : MUNUKUTUBA

KUFWA YA NGUNGU

Kilumbu mosi ngungu kwendaka ndambu ya ndiku na yandi ya ntima nzenze. Na manima ya kusolola nzenze mezabisa na ngungu ti : "Mu zola nge kwiza kwaku mbasi na midi". Ngungu mpe ndimaka mpe zabisakati : "nge bumba si yayi kana ntangu ya kudya mefwana benda kaka yawu yina munu kezaba". Yandi mosi ngungu bumbaka intu ya singa ya kaka.

Kaka na kilumbu yina ngungu na kutambula mekwenda kusolola ndambu ya nselele. Kinzonzi namaka, malafu mpe samukaka mingi na kati ya bivumu n bawu mpilamosi moza ya mvula. Yayi nsayi na ntangu ya kuvutuka na inzo ngungu na kwite na yandi na intu ndimaka mpe na kudya ndambu ya nselele mbasi na midi, yandi zimbanaka ti yandi pesaka nsilulu na nzenze. Yandi mepesa mpe kiteni ya singa na nselele mpe metuba na yandi ti : "kana ngunga kufwana mbasi, nge benda yawu samuna kuzabisa munu.

Na kukuma na inzo ngungu mekanga bitini nyoso zole na luketo mpe mekwenda na tolo.

Na ngunga ya midi, ngunga na kudya na nzenze mpe na nselele na inzo ya mosi na bawu, ba mebenda singa na ngolo nyoso. Nzenze ndambu na yandi, nselele mpe ndambu na yandi. Bapangi ngolo lutikaka beno zaba nene ya ngungu yandi zenganaka bitini : mpe kufwaka.

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

BRAZZAVILLE

Faculté des Lettres & des
Sciences Humaines

ANNEE UNIVERSITAIRE 1981/1982

Session de Juin 1982

EXAMEN SPECIAL D'ENTREE DANS LES UNIVERSITES

EXAMEN A

Epreuve de LINGALA

Durée : 3 heures

Traduire en français le texte suivant :

Mabókó makwéi kabakaba kabakaba. Makalamba azóngí mpé ó esíká ezalí yé kofánda.

Mondúle mobétémi. Bakwéi ba télémí mpó ya bobíni. Bibíni libosó sé bangó bábalé. Moto mókó té. Mondúle mopémi mpé bakwéi bazóngí esíká ya bangó mpó ya bopémi. Mondúle mobólámi lisúsu. Lokóla mpé esíli ekómi ntán ya bato bánsó mpó ya bobíni, Makalamba akamátí mama monéne Likémba mpé mama Bolúmbú, mwási wa Makalamba, atélémi akamátí tata monéne Ngóló. Lumba mpé ekamámbú káti ya mabókó mpé makolo. Bato bánsó mpé babétéli bangó mabókó mpé batélémi mpó ya bobíni. Putulú mpé ebandí komata.

Ntíngo ya kopéma ekómi. Tata Makalamba anátí mpé mama Likémba ó esíká ya yé. Mpé mamú Bolúmbú anátí tata Ngóló ó esíká ya yé. Bato babétéli tata Makalamba na mama Bolúmbú mabókó mpé balongólisi bangó botutu.

Yóka Mapunga, Makalamba

Edition Bobiso, 1976, - 107.